

M 1659 - 1262 - 5,00F

du 22 octobre au 28 octobre 1981

# l'humanité rouge

organe  
central du **PCML**

**VALENCIENNES,  
SAINT GAUDENS,  
AVRANCHES ...**

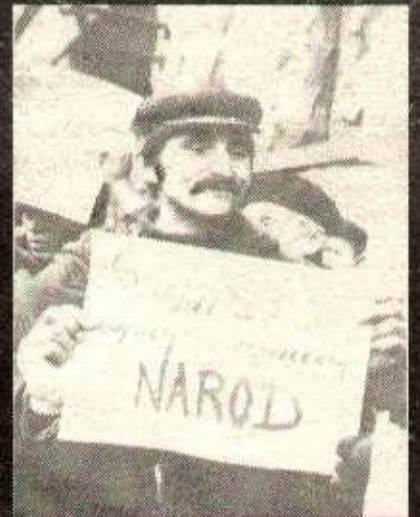
**HALTE AUX  
INTERVENTIONS  
POLICIERES  
(VOIR EDITORIAL)**

**DROITS DES TRAVAILLEURS  
Après le rapport Auroux  
Une interview de Gérard  
Gaumé secrétaire  
confédéral de la CGT**

**VOIR PAGE 5**

**Solidarité  
invité  
du mouvement  
ouvrier  
français**

**VOIR PAGES 12 ET 13**



**SOUS ALIMENTATION, SOUS DEVELOPPEMENT,  
EXPLOITATION, PILLAGE ...**

**LE MONDE  
DOIT  
CHANGER  
DE BASE**

• **Qui étrangle l'Afrique ?  
interview de René Dumont  
VOIR PAGES 8 ET 9**

• **La Banque Mondiale :  
un instrument pour  
soumettre le Tiers-Monde  
VOIR PAGE 11**



# REVENU AGRICOLE

## EN BAISSÉ, COMME D'HABITUDE ?

Le revenu agricole sera-t-il en baisse pour la huitième année consécutive? C'est une question que tout un chacun est en droit de se poser à quelques jours de la première phase de la conférence annuelle qui, fait exceptionnel cette année, réunira tous les syndicats agricoles, et non plus la seule FNSEA, et le gouvernement.

Yves LEPIC

Le septennat giscardien qui a pris fin le 10 mai avait été marqué par sept années noires pour les petits et moyens paysans. Rien ne dit que l'année 1981 sera meilleure en ce qui concerne le revenu de ces mêmes petits et moyens paysans.

### UNE SITUATION ALARMANTE

Bien que ne disposant pas de chiffres précis pour cette année 1981, nous sommes en mesure de dire que près d'un agriculteur sur deux est endetté et que plus de 120 000 d'entre eux sont surendettés. Le nombre de cas « difficiles » augmente chaque jour. Ces cas « difficiles » se situent en général dans la couche des paysans moyens, ayant investi au cours des dernières années (jusqu'à dix ans). La taille des exploitations varie de 50 à 120 hectares et est constituée en grande partie d'exploitations à vocation spécialisée (lait, viande, etc...) ou d'exploitations en zones de polycultures-élevage, ou zones de montagne.

Pour mieux concrétiser nos explications, nous prendrons l'exemple du département des Côtes-du-Nord. Dans ce département, le centre de gestion qui se charge, entre autres choses, d'étudier les dossiers des cas « difficiles » a publié des chiffres intéressants concernant la situation de bon nombre d'agriculteurs du département.

Dans les Côtes-du-Nord, 265 agriculteurs ont un taux d'endettement supérieur à 10% (de leur capital) au 31 août 1981 contre seulement 198 à pareille époque en 1980. Et ce sur un échantillon global de 3 443 adhérents du centre de gestion. 488 ont leurs capitaux propres positifs, mais par contre, en ce qui concerne leur fonds de roulement, il est négatif.

Ces 753 agriculteurs ont un fonds de roulement négatif qui a pu être évalué à plus de 160 millions de francs! Et la situation n'est pas prête de s'améliorer comme en témoignent les 15 millions de francs d'impayés des 265 agriculteurs à capitaux propres positifs pour la seule année 1981!

Les raisons de l'endettement accru et partant d'un revenu constamment en baisse sont fort nombreuses : terres trop chères, matériel augmentant sans cesse ainsi que les engrais, etc... La raison fondamentale est partout la même : impossible de suivre l'évolution, impossible de devenir des agriculteurs rentables, les seuls à être reconnus comme de vrais agriculteurs par les dirigeants de la FNSEA.

Alors, les cessations d'activités augmentent, la désertification des campagnes s'accroît.

### LES GROSSES EXPLOITATIONS BÉNÉFICIENT DE TOUTES LES AIDES AU MAINTIEN DU REVENU

Une récente étude du ministère de l'Agriculture nous révèle crûment la réalité de l'« aide » aux agriculteurs dont on a entendu parler pendant bien des années de la part des divers gouvernements qui se sont succédés à la tête de l'Etat.

En 1980, les grands chefs de la FNSEA avaient revendiqué 4 milliards de francs pour maintenir le revenu des agriculteurs. Or, le ministère de l'Agriculture révèle que 3 milliards de francs sont allés à des exploitations n'en ayant pas besoin!

Plus précisément, 970 millions sont allés éponger des pertes d'exploitations non agricoles et 2 220 millions à des exploitations ayant plus de 10 000 francs de revenu par an.



175 000 exploitations atteignent ou dépassent les 100 000 francs de revenu par an. 70% d'entre elles ont reçu une moyenne de 6 000 francs d'aide en 1980, soit 42% de l'aide totale! Ces exploitations ne représentent pourtant que 14% du total des exploitations françaises. Par contre 142 000 exploitations ayant moins de 20 000 francs de revenu ont reçu 6% de l'aide totale et elles représentent 20% des exploitations aidées!

Cette politique a été voulue et a été encouragée de tous temps par les dirigeants de la FNSEA qui représentent les intérêts de ces gros agrariens qui n'ont que faire de la vie des petits et moyens paysans. Aujourd'hui, ces mêmes dirigeants jouent les Ponce Pilate et disent : « Si l'on veut que les aides aient un rôle redistributif, il faut alors changer la règle du jeu ».

### VERS UNE BAISSÉ DU REVENU DE CINQ A NEUF MILLIARDS POUR 1981 ?

Les mêmes dirigeants de la FNSEA estiment que la baisse du revenu se situe dans une fourchette allant de 5 à 9 milliards de francs. Reste à savoir comment on va aider et surtout qui on va aider? Si la même politique est suivie, ce seront les mêmes qui ramasseront les sous et ce seront toujours les mêmes qui casqueront.

Déjà les chiffres paraissent ici et là annonçant une baisse du revenu allant selon

les productions, les régions de 5 à 12%! Si le gouvernement veut faire la preuve du changement, il a tout intérêt à maintenir et à améliorer le revenu de la grande masse des paysans.

Doivent être aidés en priorité absolue, les petits paysans, ceux qui ont un revenu de moins de 20 000 francs par an. Pour ceux-là, on doit leur donner une aide beaucoup plus importante, leur garantissant un revenu minimum égal au SMIC. Au-dessus, l'aide sera d'autant moins forte que le revenu atteint ou dépasse le SMIC. D'autres solutions peuvent être envisagées, comme un blocage des prix de certaines consommations intermédiaires pour une durée à fixer conjointement par le gouvernement et tous les syndicats agricoles, sans exception. Sont visés, les engrais, le matériel agricole, le fuel, etc... On peut envisager aussi une remise gracieuse pour certaines dettes, des reports d'annuités échelonnées sur plusieurs années, etc...

En tout état de cause, ceux qui ont déjà été aidés l'an dernier et dont les revenus sont égaux ou supérieurs à 100 000 francs par an ne doivent pas être aidés cette année, à moins de conditions particulièrement graves. Il serait bon que petits et moyens paysans exercent un droit de regard sur la répartition des aides afin que les plus pauvres ne soient pas une fois de plus lésés.

# Valenciennes, Saint Gaudens Avranches ...

**A** trois reprises, ces derniers jours, les CRS ont été envoyés contre des travailleurs qui luttent pour leur droit au travail et pour de meilleurs salaires. Cinq mois après le 10 mai, voici revenu le temps des bandes casquées. De telles interventions, que nul militant ouvrier n'a jamais tolérées avec la droite, sont d'autant plus intolérables avec un gouvernement de gauche.

Nous avons toujours critiqué l'illusion de ceux qui croient pouvoir faire fonctionner l'Etat capitaliste au service des travailleurs. Car, en fait, cet Etat continue à fonctionner contre les travailleurs. Etranger aux travailleurs et dans un rapport de domination avec eux, il est par contre lié par mille liens aux capitalistes. Ses rouages sont infestés d'hommes qui sont au service de l'exploitation des travailleurs. A trois reprises, des patrons viennent de faire appel aux lois, aux juges, aux forces de police pour combattre les ouvriers. Par contre, que l'on sache, on n'a pas vu d'intervention policière pour imposer l'application de la loi d'amnistie à tel ou tel patron récalcitrant. La machine répressive de l'Etat continue à fonctionner au service des mêmes contre les mêmes.

**L'**illusion peut conduire à pire encore : à se servir de l'appareil d'Etat contre les travailleurs. Si on laisse fonctionner la machine, peu à peu on devient responsable de la répression anti-ouvrière qu'elle exerce. Soyons complaisants et admettons que ce n'est pas du gouvernement que sont venus les ordres d'intervention. Messieurs les préfets ont suffisamment l'habitude. Néanmoins, le moment est venu de mettre le gouvernement et tous ses ministres en face de leurs responsabilités. Ou bien on est le gouvernement ou on ne l'est pas. Combien de fois ne les a-t-on pas entendus dénoncer « le détournement de mission de la police »? Or, rien n'a été fait pour que la police ne soit pas employée contre les travailleurs en lutte. La CGT et nous-mêmes revendiquons, parmi les droits nouveaux, le non-recours à la police dans les conflits sociaux. Il n'est jamais trop tard pour bien faire. Les trois interventions qui viennent d'avoir lieu sont déjà trois de trop. A l'avenir, si rien n'est fait pour refuser l'utilisation de la police contre les travailleurs, il nous faudra mettre totalement en cause la responsabilité de ce pouvoir et il est évident que la répétition de telles agressions nous conduirait, avec bien d'autres, à le combattre.

Et, disons-le, il y a fort à craindre des évolutions de l'attitude du pouvoir envers les travailleurs. Le conflit des OS de Renault était un test. Il dure depuis suffisamment longtemps pour que la responsabilité gouvernementale soit mise en cause. Le pouvoir n'a pas mis son poids du côté des OS. Si la direction de la Régie peut se permettre de continuer dans sa politique anti-ouvrière, c'est qu'elle a des appuis gouvernementaux. D'ailleurs, y a-t-il une différence entre l'attitude de l'actuelle direction de la Régie et celle qu'eut, en son temps, le ministre de l'Industrie Dreyfus?

Des luttes se développent ces derniers temps. Il y a un regain de la combativité ouvrière. C'est là la bonne voie, la seule garantie pour que les choses avancent positivement. Face aux forces du capital qui, en dehors et dans l'appareil d'Etat, combattent les travailleurs... Il faudra bien que le gouvernement choisisse son camp.

Pierre BURNAND

### ABONNEMENT

- 1 mois (4n°) : 18F Soutien : 30F
- 3 mois (12n°) : 54F Soutien : 100F
- 6 mois (24n°) : 108F Soutien : 150F

Abonnez-vous, abonnez vos amis  
S'abonner un moyen pratique  
pour avoir le journal

### Note de l'administration

Pour tout règlement concernant L'Humanité rouge hebdomadaire (abonnements, ventes militantes, souscription) :

LIBELLEZ VOS CHEQUES A L'ORDRE DE :  
**PRESSE D'AUJOURD'HUI**

### Nouvelle adresse

Pour toute correspondance écrire à :  
**PRESSE D'AUJOURD'HUI**  
BP 70 94220 Charenton  
Téléphone : 16 (1) 893 87 16



## LICENCIEMENTS ECONOMIQUES, CONTRATS A DUREE DETERMINEE, INTERIM ...

## Il faut y mettre un coup d'arrêt

Le chômage s'accroît; le chiffre de 1 900 000 chômeurs a été atteint.

Quelles sont les sources qui alimentent ce flot considérable d'hommes et de femmes sans travail, donc de familles aux revenus amputés et aux difficultés accrues?

Si l'on veut sérieusement combattre le fléau, il faut bien en voir les manifestations principales.

Les chiffres parlent.

Ils sont connus, toujours avec quelque retard, mais les évolutions qu'ils reflètent (et qui ne datent pas du 10 mai, c'est le moins que l'on puisse dire) sont assez nettes, les tendances assez fortes, pour qu'on soit sûr qu'aujourd'hui encore elles sont dominantes.

Les licenciements dits économiques, les fins de contrats à durée déterminée, les fins de missions d'intérim sont aujourd'hui pour plus de moitié les causes d'inscription comme demandeur d'emploi: c'est le cas de façon pratiquement continue depuis octobre 1981.

N'en voilà t-il pas assez pour

justifier la revendication de suspension de tout licenciement collectif? Le droit des Comités d'entreprise à y opposer leur veto? L'exigence de mesures radicales contre la pratique des contrats à durée déterminée, en accroissement constant et sensible depuis des années, au point d'autoriser les spécialistes à parler de «transformations des modes de gestion de la main-d'œuvre dans les entreprises» (*Liaisons sociales* N° 104/81)? L'exigence aussi de mesures, non moins radicales, contre l'intérim, ce commerce d'hommes qui a particulièrement pour victimes les jeunes et les immigrés et qui a servi de levier à la précarisation générale de l'emploi, à l'extension de la pratique des contrats à durée déterminée?

C'est en effet tout un «mode de gestion de la main-d'œuvre», mis en place avec les encouragements actifs du pouvoir à l'époque de Giscard, et entièrement conçu pour faire payer la crise aux travailleurs qu'il faut maintenant renverser.

Il y a là une lutte complexe, de grande ampleur, à mener,

dont l'issue dépend bien entendu de la mobilisation et de l'action des travailleurs, mais qui peut trouver aujourd'hui de nouveaux points d'appui, quand le gouvernement lui-même parle de guerre contre le chômage, auprès des élus de gauche, plus nombreux et pouvant disposer de plus de moyens.

Mobilisation et action des travailleurs? Il n'en manque pas d'exemples (qui ont d'ailleurs donné lieu ces derniers temps à des interventions policières: pratique fâcheuse, systématique du temps de Giscard, mais qu'on aurait espéré voir bannie sous Mitterrand).

Nous citons, dans une précédente édition, un exemple assez typique de lutte contre les licenciements dans les conditions nouvelles (Sud-couleur à Montpellier) et ayant abouti à un succès. D'autres sont en cours, dans le textile, les métaux, la chimie; certaines durent depuis des mois (comme SUPMEC, dans l'Essonne). Le gouvernement a pris des dispositions dans certains cas: ainsi dans les mines de fer, où il a demandé la

suspension de toute fermeture. Mais cela est trop rare. Et, en général, les employeurs, qui savent toujours trouver de «bonnes raisons», se voient accorder par les directions de main-d'œuvre et inspections du Travail de leur département les avis favorables qu'ils sont tenus de demander pour procéder à des licenciements économiques.

Cela doit changer!

Mais de toute façon, ces luttes sont et resteront difficiles, nécessitant le plus souvent du temps, de la persévérance, l'occupation des usines... C'est qu'il y va du droit du patron à utiliser à son gré «son» capital, c'est-à-dire en fait tout ce qu'il a pu extorquer de plus-value du travail des «ses» ouvriers! On notera d'ailleurs, que les «modifications des modes de gestion de la main-d'œuvre» intervenues ces dernières années font que cette «gestion» revient pour une part de plus en plus grande aux petits patrons: ainsi les licenciements économiques sont actuellement le fait (pour près des 3/4) des entreprises de moins de 200 salariés.

Un autre aspect complémentaire (et tout à fait indissociable) de la lutte pour l'emploi se reflète dans l'exemple que nous citons dans cette page, relaté dans la *Vie Ouvrière* N° 1937: c'est la lutte pour l'embauche, qui unit dans l'action ceux qui ont un emploi et les chômeurs. Il y a des emplois, des postes de travail, qui ne sont pas pourvus, au détriment des conditions de travail, de la sécurité des travailleurs! Et cela est chose très fréquente.

Opposition aux licenciements, suppression du travail précaire, embauche partout où cela est nécessaire pour la santé, les conditions de travail, le bien-être des travailleurs: nous préférons quant à nous voir la lutte pour l'emploi sous ces angles-là, plutôt que celui d'un partage du travail par lequel on appelle en fait les travailleurs à accepter la réduction de leur pouvoir d'achat, le partage de leur salaire.

Mais voici des chiffres en appui à ces propos et aux orientations que nous avons retenues pour la lutte pour l'emploi.

Gilles CARPENTIER

## Les chiffres parlent ...

Voici les chiffres des licenciements économiques (motifs «structurels» ou «conjuncturels» ou «liquidations» ou «réglements judiciaires») pour les sept premiers mois de 1981:

Janvier	36 223
février	36 391
mars	34 770
avril	36 776
mai	30 084
juin	34 739
juillet	29 235
Total :	238 218

Le nombre de licenciements économiques a dépassé 30 000 par mois à partir d'octobre 1980. Cela ne s'était pas produit depuis janvier 1978.

En 1978 (année record), il y avait eu 320 733 licenciements, demandés par 77 837 établissements (soit 26 728 par mois pour une moyenne de 6 486 demandes).

D'octobre 1980 à juillet 1981, le total est de 332 290 et la moyenne mensuelle 33 229!

Les licenciements proviennent, dans une proportion croissante, de petits établissements; ainsi en 1980, pour un nombre de licenciements légèrement inférieur à 1978 (309 521), le nombre d'établissements demandeurs est nettement supérieur: 86 439.

Si l'on regarde les quatre derniers mois connus (avril, mai, juin et juillet 81), pour un total de 130 834 licenciements, il y a eu 36 128 demandes (soit 9 032 en moyenne par mois pour 32 708 licenciements); 34 174 provenaient d'établissements de moins de 200 salariés représentant 100 081 licenciements; 1 954 d'établissements de 200 salariés et plus, représentant 30 753 licenciements.

Toutes les régions sont touchées.

C'est par centaines que se chiffrent chaque mois les établissements qui dans

chacune d'elles demandent des licenciements. Ainsi, durant le deuxième trimestre de 1981, ce sont par exemple 7 009 établissements qui ont fait de telles demandes en région parisienne (dont 6 522 de moins de 200 salariés) pour 26 368 licenciements; 1 108 dans la région Centre, pour 4 022 licenciements, 1 823 dans le Nord-Pas-de-Calais, pour 7 879 licenciements; 1 313 en pays de Loir (5 355 licenciements); 1 119 en Bretagne (2 980 licenciements); 2 714 en Rhône-Alpes, pour 9 304; 2 259 en Provence-Côte-d'Azur (6 045 licenciements); 1 210 en Aquitaine; 1 084 en Midi-Pyrénées, etc...

Tous les secteurs sont également touchés, à quelques rares exceptions près et certes à des degrés divers. La perte d'effectifs, toutes activités confondues a été de 2,9% du 1<sup>er</sup> juillet 1980 au 1<sup>er</sup> juillet 1981.

Ce chiffre du ministère du Travail est donné comme surévalué. Mais, même après correction, l'INSEE chiffre à 4,1% les pertes absolues dans les industries de biens intermédiaires, 3,6% dans celles de biens d'équipement, 4,9% dans celles de consommation courante, 2,4% dans le bâtiment: bref 234 000 emplois en moins dans l'industrie et le bâtiment...

Pour compléter ce tableau déjà bien sombre, il faut ajouter qu'on compte des effectifs de l'ordre de 300 000 salariés en chômage technique, en moyenne depuis le début de l'année, avec une pointe de plus de 400 000 fin 1980.

Signalons enfin, que fin février 1981, les licenciés économiques représentaient 19,6% des demandeurs d'emplois, les «fins de contrats à durée déterminée» 24,3%, et les fins de missions d'intérim 8,1%, chiffre supérieur à 50% depuis octobre 1980. (Le reste se partageant entre autres licenciements, démissions, reprise d'activité et première recherche d'emploi).



Sur les portes de la raffinerie Béghin-Say à Bordeaux...

## Un exemple à suivre

A l'usine Béghin-Say de Bordeaux, le syndicat CGT a recensé dans chaque service et avec les intéressés les postes qui manquent et qu'il faudrait pourvoir d'urgence: 4 tout de suite, plus 33 en priorité. C'est avec un «mémoire de programme d'embauche» très argumenté, irréfutable, que les travailleurs en délégation avec des chômeurs d'un comité CGT sont allés présenter leurs propositions au directeur; fermement: ils sont restés de 11h à 18h30 dans son bureau.

«Le directeur de la raffinerie n'ignorera plus rien des conditions de travail de son personnel, dégradées par le manque d'effectifs, ni des pénibles difficultés dans lesquelles doivent se débattre les sans travail. (...) Nous reviendrons bientôt et ne laisseront pas moisir nos dossiers d'embauche. (...) Nous suivrons de près...». Pour conclure la *Vie Ouvrière* cite la réflexion d'une responsable du comité de chômeurs, sortant du bureau directorial. «Pour ceux et celles qui sont là et qui ont entre deux et quatre ans de recherche infructueuse de travail, mettre un pied chez Béghin-Say comme aujourd'hui, c'est super-chouette. Nous sommes redevenus des gens comme les autres. La lutte, nous la vivons. Même s'il n'y a pas de résultat ce jour-même, nous ne sommes plus coupés. Le temps de se battre contre les licenciements fait place, ici, à celui d'agir ensemble pour l'embauche.»



# POUVOIR D'ACHAT UN INDICE QUI REVELE CE QU'IL VEUT

Il existe des systèmes de référence, sur lesquels on ne se pose guère de questions, on en a besoin, on l'utilise, mais rarement on s'interroge sur le mécanisme de ce système. L'indice INSEE en est un exemple usuel, s'agit-il d'augmenter le SMIC, de mesurer le coût de la vie, le pouvoir d'achat, on prend à témoin l'indice INSEE. Or, cet indice est contesté: mis en place par la droite, il lui permettait de dissimuler la hausse réelle du coût de la vie; plusieurs organisations syndicales professionnelles et familiales ont calculé alors leur propre indice (CFDT, FO, CGT, CSCV). A chaque publication de ces différents indices et budgets types, on enregistre des différences notables entre l'indice officiel, toujours en deça des indices syndicaux. Lors d'une conférence de presse, J.-L. Moynet, en 72, présenta les écarts de calcul entre l'indice INSEE et l'indice CGT, ses propos sont toujours d'actualité, en voici un succinct résumé.

L'indice CGT a été construit sur la structure de consommation des familles dont le chef est ouvrier qualifié dans la région parisienne, ayant deux enfants, locataires de leur logement, en revanche l'indice officiel se veut être une moyenne de situations très diverses, ne reflétant pas le niveau de vie réel d'une certaine catégorie de travailleurs. Une hausse sur certains produits alimentaires n'a pas les mêmes répercussions dans les budgets. Cette volonté d'établir des moyennes rend caduques certaines constatations; ainsi pour le logement, l'INSEE ne prend en compte que les dépenses de loyers, à l'exclusion des dépenses d'accès à la propriété et ramène ces sommes à la population totale des locataires et des propriétaires.

Par ailleurs, un secret d'Etat entoure les mécanismes de formation et de calcul de l'indice, secret du moins pour les consommateurs et les organisations syndicales. Les commerçants chez qui les relevés de prix sont opérés sont au courant de l'élaboration de l'indice. Qui peut alors donner la garantie que ces commerçants ignorent sur quels produits les relevés de prix sont effectués, et qu'ils ne les augmentent pas moins que les produits dont les prix ne sont pas relevés?

Ce fameux secret a permis aux gouvernements précédents de faire des tours de passe-passe, en baissant la TVA sur les prix des produits relevés, afin de faire baisser l'indice. La CGT, pour sa part, opère différemment; si elle ne peut pas dissimuler longtemps aux commerçants qu'elle relève des prix chez eux, ils ignorent sur quels produits le

relevé s'effectue.

L'INSEE et la CGT empruntent aussi des voies diamétralement opposées sur l'appréciation à porter sur l'augmentation d'un produit, due à une prétendue amélioration de sa qualité. L'INSEE gommait dans son indice une hausse de prix sur un produit, s'il juge que celle-ci est justifiée par une amélioration de sa qualité, en revanche l'indice CGT en tiendra compte, puisqu'elle ne se propose pas d'évaluer le niveau de vie, mais de mesurer le pouvoir d'achat des salaires ou des ressources familiales en argent. En période de hausse inflationniste, il y a toujours au moins une partie des hausses non justifiées qui s'effectue par le jeu des changements d'articles, en jouant sur l'attrait de l'article nouveau qu'il y ait ou non un changement réel de qualité.

Ainsi l'INSEE n'enregistre pas la hausse des détergents qui deviennent de plus en plus blancs, puisque la différence de prix est justifiée par l'amélioration des produits. L'industrie pharmaceutique est un des champions à tirer partie de cette ficelle, et les laboratoires de changer les conditionnements de leurs produits, et d'ajouter une petite vitamine par ci par là.

Enfin, l'INSEE utilise la technique du lissage; elle consiste à répartir sur l'année les variations constatées sur certains produits saisonniers, fruits, légumes, ou sur certaines dépenses occasionnelles, la rentrée scolaire. Il ne reflète donc pas fidèlement le coût de telle dépendance occasionnelle dans le budget des familles; avez-vous vu quelque part la possibilité de payer par tem-  
pérament la rentrée scolaire?

# NATIONALISATIONS LES GRANDES MANOEUVRES

Depuis le 14 octobre, le grand débat sur les nationalisations a commencé à l'Assemblée. Plus qu'animé, le débat. Dès le 13, c'était l'attaque de la droite par le dépôt de deux préalables. Ces questions préalables qui tendaient à repousser la discussion, mettaient en cause le caractère réel de la « nécessité publique » qui justifie les nationalisations dans le projet de loi présenté par Mauroy. Ces questions juridiques et constitutionnelles ont été rejetées par la majorité de l'Assemblée. Lundi 19, la droite UDF et RPR, avait déposé plus de 1 200 amendements... (!) et déclaré qu'elle s'oppose-

rait au projet, « article par article, amendement par amendement, séance après séance », ce qui risque de prolonger la discussion bien au delà du délai initialement prévu, le 21 octobre. Devant le risque que le projet sur les nationalisations ne soit pas encore adopté à la fin de la session parlementaire d'automne, le premier ministre menace d'appliquer la procédure d'urgence: le texte ne sera lu qu'une seule fois dans chacune des deux assemblées.

Claire MASSON

Il faut rappeler que l'importance économique des groupes concernés en fait un enjeu particulier. Seront nationalisés en effet, cinq multinationales industrielles, CGE, PUK, Rhône-Poulenc, Thomson et Saint-Gobain. Mais aussi 36 banques, dont le Crédit du Nord, le CCF, le CIC, et deux compagnies financières qui ont pu être présentées comme des états dans l'Etat, Suez et Paribas. L'Etat doit aussi prendre des participations majoritaires dans Matra et Dassault.

Les négociations ont déjà commencé avec Lagardère (P-DG de Matra) et Dassault. Les manœuvres aussi: curieusement, une sorte de repartage s'amorce dans le groupe Matra en ce qui concerne les filiales. Par exemple, la participation de Matra dans la société américaine d'informatique MHS, est devenue inférieure à 50%, du fait de la prise d'actions par des personnes privées, dont Monsieur Lagardère soi-même... Dans d'autres cas, la société Matra signale que la banque du groupe OBC, étant nationalisée, il faut lui en préférer une autre désormais, la BPGF pour « les opérations délicates ».

Manœuvres et bataille autour de la valeur de l'action, à la Financière de Paribas, on a choisi de se battre sur les deux terrains. C'est ce qu'expliquait assez clairement Pierre Moussa, P-DG de Paribas, dans une interview accordée au Monde du 2 octobre dernier. Pour lui, il était hors de question que les actions ne soient évaluées que d'après la cotation en Bourse. Depuis, le gouvernement a reculé sur cette question et propose une indemnisation plus favorable. Il reste encore à la fixer par la loi. C'est l'enjeu d'une partie de la « flibuste » comme a pu le dire Mauroy, de la droite à l'Assemblée.

Mais ce n'est pas tout. Pour Pierre Moussa en effet, il était quasiment impensable que Paribas soit entièrement nationalisée. Il souhaitait que la compagnie soit divisée en trois: la compagnie financière mère serait nationalisée à 100% et, sous elle, deux sociétés resteraient en grande partie privées, une société industrielle, et une société regroupant l'ensemble des implantations étrangères de Paribas.

Le projet de loi du gouvernement avait quelque peu tenu compte des réticences de Moussa, puisqu'il



prévoyait, non pas la nationalisation de la société dans son ensemble définitivement: seraient rétrocédées au privé les parts industrielles. Cette dénationalisation a été contestée par la Commission spéciale de l'Assemblée chargée d'examiner la légalité du projet de loi. Le gouvernement ayant refusé cet avis, là encore c'est l'Assemblée qui doit trancher. C'est que Paribas est un gros morceau. Peut-être trop gros.

## PARIBAS: UN ETAT DANS L'ETAT

Examinons simplement le cas de Paribas pour comprendre. C'est le plus important des deux holdings financiers.

En faisant le détail des cinq groupes nationalisables, dans notre numéro 1261, nous avons pu constater que tous les cinq étaient dans l'orbite de Paribas, et parfois Suez aussi y était présent. Avec une relativement faible participation, certes, autour de 1%, la géante financière influence de façon importante l'avenir de ces groupes: elle y a aussi placé ses hommes (ex: Ambroise Roux, P-DG de la CGE et membre du Conseil d'administration de Paribas). Il en est de même pour plus de 360 sociétés dans l'industrie, la banque, l'immobilier etc... selon M'hamed Sagou, dans une étude qu'il a faite sur Paribas. C'est l'exemple idéal de la fusion du capital industriel et du capital financier, affirme ce spécialiste d'économie industrielle.

Oui, un gros morceau! Un organigramme très grossier de la compagnie y fait apparaître trois grands secteurs d'activité. Un secteur banque qui se divise en deux: en France, Paribas contrôle à 100% la banque de Paris et des Pays bas (distincte du holding financier), le Crédit du Nord, (53%), la Compagnie bancaire, (45%), avec ses filiales, UCB, UFB,

CETELEM, et la CGIB, (30%). A l'étranger, on trouve la filiale belge de la banque Paribas, (94%), la filiale suisse, (72%), Becker USA, (40%), la Banque ottomane, (40%) et Warburg GB, (25%). C'est la filiale suisse de Paribas banque, qui est venue tout récemment sur le devant de la scène, quand la nouvelle a circulé de son rachat possible par une autre société étrangère, PARGESA: une OPE (offre publique d'échange) a été lancée la semaine dernière, sans qu'on puisse nier que les dirigeants de Paribas aient pu en être ignorants. Eskenasi, dirigeant de Paribas suisse est aussi le numéro deux de la Financière Paribas. Quant à celui qui a fait passer l'offre, André de Pfyffer, président de PARGESA, il est aussi au Conseil d'administration de Paribas suisse... N'insistons pas sur les jeux des financiers pour garder leurs précieux capitaux!

Revenons à Paribas la financière. A côté du secteur banque, une autre branche spécialisée dans la gestion de portefeuilles: par OPFI Paribas, (75%), SOGEDIP (100%), COFIMER (100%) et COBEPA belge (75%).

Enfin, en troisième lieu, et c'est lui qui pose problème, le secteur industriel et divers (assurance, immobilier). Outre ses nombreuses participations minoritaires dans de nombreux groupes, nous l'avons vu plus haut, Paribas contrôle une bonne partie du groupe Empain-Schneider: Creusot-Loire (49,9%), Jeumont-Schneider (61%), SPIE Bagnolles (18%), et Merlin Gerin (18%). Il possède aussi des participations dans les pétroles, COPAREX 65%, OMNIREX 40%; les engrais, COFAZ 66%; le commerce, SCOA 29%; les travaux publics, Fougerolles 19%; les ciments, Poliet 26%; la mécanique, Five Lille 30%; et

la sidérurgie, Générale de Fonderies 16%. Dans ce brillant palmarès qui est l'enjeu de la bataille juridique sur la rétrocession ou non des actions au privé, il faut noter que le gouvernement ne serait pas défavorable par exemple à garder la part de Paribas dans Creusot Loire et la Générale de Fonderies. Ainsi, toute la sidérurgie entrerait dans le giron de l'Etat, puisqu'il est déjà établi que la loi sur les nationalisations transforme en participation, tous les prêts consentis ces dernières années à Sacilor et Usinor, les deux groupes français sidérurgiques. Ils tombent ainsi sous le coup de la nationalisation officielle. Cette régularisation d'une situation où l'Etat était propriétaire sans le dire, est d'ailleurs le seul terrain sur lequel le gouvernement ne rencontre aucune contestation des anciens dirigeants. Un bien petit terrain d'entente pour ce lourd projet!

Nous n'avons donc pas fini d'entendre parler des nationalisations.

Et les travailleurs dans tout cela? Pour l'instant, leurs intérêts ne sont pas directement concernés par les débats. Un projet de statut pour les travailleurs du secteur nationalisé ne sera pas mis en discussion avant un an. Et le projet de loi n'aborde pas la question de droits nouveaux pour eux. La passation de pouvoir et ses tribulations se passe donc pour l'instant en dehors d'eux.

Mais à l'heure où le principal groupe industriel déjà nationalisé, celui qui est aux dires du gouvernement lui-même, le « modèle » des futures nationalisations, oppose une résistance intolérable aux revendications des travailleurs, nous parlons de Renault, pouvons-nous espérer qu'une victoire du gouvernement dans cette bataille aura un poids décisif pour les intérêts de la classe ouvrière?

Prenez contact avec le Parti communiste marxiste-léniniste.

NOM .....  
Prénom .....  
Lieu de travail .....  
Adresse .....  
Code postal .....

(A retourner à L'Humanité rouge - BP 201 - 75926 Paris Cedex 19)



■ Quels sont, dans les conditions nouvelles d'aujourd'hui, les points essentiels sur lesquels la CGT veut faire avancer les choses en matière de droits pour les travailleurs?

Il y a un premier point particulièrement important : il concerne le pouvoir absolu du patron dans l'entreprise, en particulier en matière disciplinaire. Nous voulons mettre fin à la monarchie patronale, notamment en supprimant un de ses outils essentiels : le règlement intérieur.

Ensuite notre démarche générale consiste à demander de nouveaux droits d'intervention pour les travailleurs. C'est pour cela que nous demandons en même temps des moyens nouveaux pour l'organisation syndicale car elle est le principal facteur de conquêtes, de garantie et d'animation des droits des travailleurs. J'y tiens beaucoup : c'est parce que notre expérience nous a montré que l'organisation syndicale est l'outil essentiel pour concrétiser et faire vivre dans les faits l'exercice des droits des travailleurs que nous demandons des moyens syndicaux.

La suppression du règlement intérieur, cela fait partie des libertés individuelles. Autre point essentiel dans ce domaine, c'est le droit d'expression : c'est l'idée des conseils d'ateliers ; dans les entreprises en général : cela peut être mieux dans le nationalisé. Il ne s'agit pas d'une structure de cogestion. Plutôt qu'une structure, nous le concevons comme le droit, la possibilité pour les travailleurs, de se réunir pour tenir conseil, sur tous les problèmes. Nous prévoyons notamment 12 heures par an pour cela. Dans le rapport Auroux, il n'y a rien de précis sur ce point.

Au stade actuel, on ne peut prévoir plus précisément : cela s'éclairera en marchant.

Suppression du règlement intérieur, droit d'expression des travailleurs, droit d'expression politique aussi. Ces trois éléments entrent dans le chapitre nouvelle citoyenneté et droits d'intervention des travailleurs.

Pour l'organisation syndicale, nous demandons principalement — et cela manque aussi dans le rapport Auroux — de nouveaux droits et moyens pour son fonctionnement et pour porter la démocratie syndicale à un plus haut niveau. Au plus près des travailleurs et pour un fonctionnement plus démocratique de l'organisation syndicale, en son sein comme dans ses rapports avec les travailleurs...

Au plus près des travailleurs : on demande un découpage par secteur, avec une section par secteur, dans les grandes entreprises et pour les petites des regroupements permettant la présence syndicale par des sections de groupes.

Fonctionnement propre de l'organisation : on demande des heures pour réunir les syndiqués. On a fait un calcul sur la base d'une répartition au prorata de l'influence des organisations syndicales, d'un total d'heures par mois égales au nombre de salariés.

Rapport avec les travailleurs : c'est l'heure d'information syndicale ; nous disons 12 heures par an, pas forcément une heure pas mois. On y tient beaucoup. Or dans le rapport Auroux, l'information semble la prérogative et l'exclusive du patron.

De nouveaux droits pour les travailleurs : conçus comme un moyen pour renforcer la capacité d'action des travailleurs et leur rapport de force face aux exploités, ils sont un enjeu d'importance de la lutte de classe dans la société capitaliste où nous vivons, étroitement lié à l'ensemble de l'action revendicative.

C'est sous cet angle que la CGT envisage les avancées possibles, dans la situation de « l'après 10 mai ». Après la présentation du rapport du ministre du Travail sur ce sujet, Gérard Gaumé, secrétaire confédéral responsable du secteur Droits et libertés de la CGT, a bien voulu répondre à nos questions.

Gilles CARPENTIER

## DROITS DES TRAVAILLEURS « Démocratie de masse pour l'action de classe »

Interview  
de Gérard  
GAUME  
secrétaire  
confédéral de la CGT



Pour les institutions représentatives : nous demandons un pouvoir accru et d'intervention réel... donc une information économique, etc... pour le Comité d'entreprise : en particulier le droit de recours suspensif contre les licenciements, qui n'est pas un droit de veto.

Pour les délégués du personnel, on a la même idée de découpage, pour les grandes entreprises, et de regroupement, pour les petites, avec bien entendu le droit pour eux de circuler sur l'ensemble de l'entreprise ou du regroupement.

Nous demandons aussi la suppression des formes précaires de travail, la généralisation de la couverture par convention collective...

Ce ne sont là que des exemples...

■ De nouveaux droits pour les travailleurs, cela touche au pouvoir patronal. Comment se manifeste l'opposition patronale?

Il y a une très forte résistance, avec parfois de la provocation, dans le genre : « le 10 mai, j'en ai rien à faire ». Il y a par exemple des refus de réintégrations ordonnées par les tribunaux...

Les tracasseries, la surveillance, contre les délégués, les militants, ça existe toujours.

Mais il y a aussi de grosses avancées. L'amnistie en a été le meilleur tremplin. Elle s'attaque en elle-même au pouvoir du patron, préfigure de nouveaux rapports.

Ainsi dans certaines entreprises du Livre, il y a eu suppression du règlement intérieur. Air France ont été obtenus plus de délégués, d'heures de délégation ainsi qu'une demi-heure d'information syndicale après chaque négociation.

En fait, la résistance en matière de nouveaux droits, c'est celle qu'on retrouve en tout : nationalisation, temps de travail...

Les reculs qui ont été obtenus sont dus au nouveau rapport de forces.

■ Comment la CGT mobilise-t-elle les travailleurs pour des avancées encore plus substantielles sur ce terrain?

Notre avis est de situer la bataille des droits (sans attendre la loi : ce qui peut être conquis maintenant doit peser sur la loi) dans le cadre d'ensemble de la lutte revendicative : de nouveaux droits permettent de développer l'action, donc favorisent l'obtention des revendications. On essaie de faire que les choses se passent en marchant. Par exemple, dans les Hauts de Seine, nos organisations ont consulté, et fait s'exprimer (par de multiples réunions etc...) plus de 100000 travailleurs, sur les problèmes d'emploi, de conditions de travail, de développement industriel. Les problèmes de l'information et de l'expression des travailleurs, la question des droits étaient ainsi posés et avançaient dans l'action.

Autre exemple, dans les entreprises nationalisables : il faut que les travailleurs puissent discuter déjà de ce qu'elles seront ; ils ont des choses à dire. Il faut des moyens pour cela... C'est l'exercice, avant la nationalisation, de nouveaux droits qu'elle pourra comporter. On essaie d'anticiper, et de lier le problème des droits aux problèmes quotidiens : nationalisations, conditions de travail etc...

■ L'action revendicative se développe actuellement, preuve que les travailleurs veulent que les choses avancent. On a pu remarquer à deux ou trois reprises ces derniers jours, des interventions des forces de police contre des travailleurs en lutte. Que peux-tu dire à ce sujet?

Des interventions de police, globalement, il n'y en a pratiquement pas : c'est le caractère dominant.

J'étais récemment au Congrès de la fédération CGT de la police : une des grandes choses, c'est que le patronat ne peut plus compter sur un pouvoir à sa dévotion, téléphoner et dire : « il faut que la police intervienne ». En ce qui concerne les cas dont tu parles, on ne peut jamais approuver. D'ailleurs la CGT demande que les forces de police ne soient jamais utilisées contre les travailleurs. Les actions des travailleurs sont toujours hautement responsables. On ne peut que réaffirmer notre opposition totale aux interventions policières qui pour l'heure sont en nombre très limité. Maintenant, il y a aussi, notamment au niveau des forces de police, des choses à changer : la police doit devenir un grand service public pour la population.

■ Le rapport du ministre du Travail sur les droits des travailleurs est maintenant connu depuis une douzaine de jours. Comment la CGT apprécie-t-elle ce rapport?

Pour résumer, les intentions sont bonnes et rejoignent largement nos idées. Mais au niveau des propositions, il y a un grand décalage. C'est une enveloppe à laquelle il faut donner du corps. Nous nous y emploierons.

En premier lieu, aucun moyen nouveau supplémentaire n'est prévu pour l'exercice du droit syndical. Or, on sait bien qu'il est illusoire de penser qu'on

peut faire vivre et respecter les droits et libertés des travailleurs en dehors de la présence et de l'intervention active de l'organisation syndicale. De nouveaux moyens doivent aussi être mis en place pour une plus grande démocratie syndicale ; c'est une condition de la démocratie de masse. C'est dans le contact quotidien avec les syndiqués que l'intervention des travailleurs prendra une autre dimension ; c'est le syndiqué qui fait le lien, qui est la clé de l'intervention des travailleurs et donc du changement. Ainsi par exemple, il n'est pas prévu les détachements nécessaires pour que puisse s'exercer le rôle de l'organisation syndicale au niveau des structures locales, départementales, nationales.

De même, pour les droits d'action des travailleurs, essentiels à nos yeux, dans un système dominé par la lutte des classes. Or, il n'y a rien sur le droit de grève, qui pour nous ne peut connaître aucune limitation : c'est une liberté publique fondamentale des travailleurs.

Deux points négatifs encore et qu'il faut absolument rectifier :

— l'information ne doit pas venir exclusivement du patron, mais l'organisation syndicale doit pouvoir informer et communiquer oralement avec les travailleurs, c'est notre revendication des 12 heures annuelles.

— l'expression directe des travailleurs ne peut en aucun cas être le fruit des nouvelles méthodes d'intégration patronales type groupes autonomes, etc... mais doit se faire à travers la possibilité de se réunir pour tenir conseil, c'est notre revendication du conseil d'atelier et les 12 heures que nous demandons à cet effet.

Un point également totalement inadmissible : l'idée que la négociation permettrait de déroger à la loi. Il y a la loi : le reste, conventions, accords, etc..., ne peut qu'être au-dessus, meilleur. Il y a là une brèche qui ne peut être tolérée...

Sur les règlements intérieurs, le rapport prévoit une certaine limitation, mais ça ne va pas assez loin. Il faut aller jusqu'au bout : les statuts, conventions collectives doivent seuls définir les rapports dans l'entreprise.

Pour les CE, leurs possibilités d'intervention sont renforcées. Il y a le droit d'alerte interne, mais c'est là aussi limité, car cette alerte est uniquement destinée au chef d'entreprise, au Conseil d'administration.

Le rapport prévoit que tout le monde soit sous convention dans les 2 ans, c'est positif ; et des conditions pour la validation d'une convention collective, mais les modalités sont absentes ou dangereuses. Pour nous, il n'y a qu'un critère : la majorité ! Que les signataires représentent 50% au moins des travailleurs.

Pour les emplois précaires, il y a des dispositions plus contraignantes, mais insuffisantes : elles peuvent être récupérées et en fin de compte perpétuer l'emploi précaire.

Il y a d'autres insuffisances : pas de droit de recours suspensif pour le CE, pas grand chose pour les petites entreprises, par exemple l'avancée en droit d'expression est réservée aux entreprises de plus de 300... Il y a aussi cette idée aberrante du cumul des fonctions de délégué du personnel et délégué au CE...



# IMMIGRATION



La population du quartier forcée de partir?...

## EXPULSES DE LEUR LOGEMENT A LA GOUTTE D'OR

A l'heure où l'on parle d'une « nouvelle politique de l'immigration », la situation des immigrés n'a jamais été aussi critique dans le quartier de la Goutte d'or à Paris 18<sup>ème</sup>.

L'exemple récent des locataires du 6 rue Laghouat est éloquent.

L'immeuble situé à cet endroit est un ancien hôtel meublé où vivaient jusqu'au lundi 12 octobre, une trentaine de travailleurs immigrés maghrébins. Les propriétaires l'ont laissé se dégrader depuis plus de vingt ans, en n'effectuant aucun entretien dans l'espoir d'attirer les requins de l'immobilier pour opérer la vente la plus juteuse possible.

Seulement voilà, pour vendre il faut d'abord vider l'immeuble de ses occupants. Plusieurs tentatives vont échouer successivement du fait de la lutte menée par les locataires du 6, soutenus par le Comité logement de la Goutte d'or.

Le prix des loyers passe d'abord du simple au double. Puis, en avril 1980, les propriétaires font annuler le bail commercial: l'immeuble n'est plus alors un hôtel meublé, et les loyers des chambres ne sont plus encaissés par personne. Plus de location, plus de locataires et ainsi menace d'expulsion! Mais les travailleurs s'organisent collectivement et prennent à leur nom les contrats de gaz, d'eau et d'électricité pour éviter la coupure.

En mai, les propriétaires essayent d'obtenir un arrêté de péril vu l'état de l'édifice. Ce qui obligatoirement doit aboutir à l'évacuation des locataires. Le jour de la visite de l'architecte de la ville, les immigrés sont présents. En exerçant un contrôle sur son travail, ils obligent l'expert à demander non pas un arrêté de péril, mais une injonction à faire exécuter les travaux de réfection immédiatement. Ce qui ne sera pas appliqué. La nécessité des réparations devenant urgente, les travailleurs en effectuent une partie pour assurer l'étanchéité de la façade.

En juin, nouvelle attaque: les propriétaires signent une promesse de vente à un entrepreneur du bâtiment, qui

s'engage à vider l'hôtel avant trois mois. Les méthodes sont radicales: il détériore un peu plus l'immeuble, coupe l'électricité, procède à des intimidations quotidiennes, mure les chambres vides... Malgré quelques départs, les locataires résistent: «ils démontent» et portent plainte pour violation de domicile. L'entrepreneur abandonne!

En octobre, apparaît un nouvel acheteur: une société immobilière, la SERTIP. Celle-ci entame une procédure judiciaire contre les occupants du 6, arguant qu'ils sont tous des «squatters» et qu'ils n'ont jamais été légalement locataires de l'immeuble. La contre-attaque des immigrés et du Comité logement est cinglante: ils «retournent» le procès et démontrent que la SERTIP ne peut fournir aucune preuve de sa propriété! Ce qui rend nulle la plainte...

Il faut ainsi attendre le lundi 12 octobre 1981, pour qu'un coup encore plus dur soit porté contre les travailleurs maghrébins. A ce moment, dix d'entre eux sont en vacances dans leurs pays, et dans la matinée, cinq seulement sont présents, les autres étant au travail. Deux personnes entrent au 6 rue Laghouat à la tête d'une équipe de 12 ouvriers appartenant à une entreprise de démolition. Ils prétendent être des policiers et affirment qu'il faut partir. Selon eux, «on va pouvoir enfin se débarrasser de cette vermine!». Les affaires des occupants sont jetées par les fenêtres, et l'immeuble est dévasté, cassé, rendu inhabitable. On apprendra plus tard qu'il s'agissait, en fait, d'huissiers agissant au nom de la SERTIP et que tout cela est parfaitement illégal, puisqu'il n'y a pas d'arrêté d'expulsion. Les travailleurs et le Comité logement se mobilisent tout de suite, en rapport avec les élus socialistes du quartier dont Lionel Jospin qui tient une conférence de presse. Ils finissent

par obtenir de la mairie de Paris l'engagement de procéder rapidement au relogement des locataires; ceux-ci étant dans l'intervalle hébergés gratuitement au Centre d'accueil d'urgence de la rue Baudrecount dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement. La préfecture concède même qu'une procédure de réquisition d'un immeuble vide de la Goutte d'or est envisageable vu le caractère d'urgence de la situation...

Les locataires et les militants du Comité logement ont décidé dans le même temps de rédiger une plainte collective contre l'huissier, avec demande de dommages et intérêts. Plainte collective pour déjouer les pratiques policières pour le moins scandaleuses du commissariat de quartier. Les policiers se sont en effet acharnés à accuser le Comité logement de «manipuler» les travailleurs immigrés, en manipulant eux-mêmes les propos de ces derniers. Ces pauvres maghrébins, une fois éjectés sur le trottoir, n'auraient pas eu d'autre désir que de s'en aller sur la pointe des pieds!

A court terme, la lutte continue pour que les engagements pris soient tenus et que le relogement se fasse dans les meilleures conditions.

Pour le Comité logement de la Goutte d'or, il s'agit parallèlement de s'opposer une nouvelle fois à la tentative de vente de l'immeuble qui ne va pas manquer de suivre. Si, en effet, les promoteurs réussissent à mettre la main sur le 6 rue Laghouat, c'est une brèche ouverte à la Goutte d'or, dans laquelle la spéculation ne tardera pas à s'engouffrer pour gagner un à un les immeubles, souvent dans la même situation de dégradation et d'imbricolage juridique. On ne connaît que trop bien la fin de ce cycle infernal: la population traditionnelle du quartier est forcée de partir ne pouvant plus payer des loyers devenus inabornables...

La Goutte d'or est un quartier populaire et doit rester aux mains des travailleurs immigrés et français.

## «Un texte qui reprend la tradition de la IV<sup>ème</sup> république en l'aggravant»

Après avoir rendu compte dans nos précédentes éditions des appréciations portées par différentes associations de défense des travailleurs immigrés sur la nouvelle loi concernant l'immigration, nous avons sollicité le point de vue d'un juriste.

### Interview de Christian BRUSCHI, président de l'Association des juristes pour la reconnaissance des droits fondamentaux des immigrés

*La loi qui est en train d'être votée ne peut être qualifiée de loi Bonnet bis qu'avec précaution et il vaudrait mieux dire que cette loi s'inscrit dans le fil de l'ordonnance de 1945. Comme l'ordonnance de 1945, elle tend à redonner au juge un pouvoir qu'il avait perdu en ce qui concerne le contrôle de l'immigration. Le juge tend à se substituer à l'administration. Ainsi en ce qui concerne les immigrés en situation irrégulière, désormais c'est le juge qui les condamnera et qui ordonnera leur reconduction à la frontière et non plus l'administration. Ce qu'il faut regretter, c'est qu'avant ce texte de loi, l'immigré en situation irrégulière ne risquait qu'une contravention et au maximum une peine de prison de deux mois. Désormais, ce sera un délit; il risquera jusqu'à un an de prison, jusqu'à 8 000 francs d'amende et, en plus, le juge pourra ordonner sa reconduction à la frontière. Il y a donc une aggravation de la pénalité de la répression mais on accorde aussi des garanties judiciaires que la loi Bonnet ne reconnaissait pas. Le droit de défense est assuré devant un tribunal de grande instance qu'est le tribunal correctionnel. De même, en ce qui concerne l'expulsion, qui est maintenue pour «menace grave à l'ordre public» et qui est décidée par l'administration, il faut noter quelques améliorations. D'abord, seul le ministre de l'Intérieur peut décider de l'expulsion, les préfets des départements frontière n'ont plus compétence en ce domaine, ensuite il faut qu'il y ait menace «grave» à l'ordre public; enfin, des catégories d'immigrés sont exclues de l'expulsion. Il s'agit des immigrés nés en France ou entrés en France avant l'âge de 10 ans, des accidentés du travail, des mineurs de 18 ans, des immigrés dont le conjoint est français et qui sont mariés depuis 6 ans, des immigrés qui séjournent en France depuis 15 ans. Il y a donc pas mal d'immigrés qui ne pourront pas être expulsés pour «menace grave à l'ordre public». J'ajoute que les immigrés qui n'ont pas été condamnés à un an de prison ferme ne pourront pas non plus être expulsés.*

*S'il faut se réjouir du fait qu'il n'y ait pas d'expulsion si la commission d'expulsion composée d'un juge administratif et d'un juge judiciaire émet un avis défavorable, il faut regretter que l'on ait maintenu l'expul-*

*sion sur simple décision du ministre de l'Intérieur en cas «d'urgence absolue», lorsqu'il y a atteinte à la sûreté de l'Etat, ce qui peu s'expliquer, à la limite, pour faire la chasse aux espions mais ce qui peut moins s'expliquer c'est qu'on a aussi prévu l'atteinte à la sécurité publique, ce qui est une notion particulièrement floue et qui risque de permettre des abus et des expulsions expéditives qui ne seront soumises à aucune garantie, à aucun droit de la défense.*

*En ce qui concerne les conditions d'entrée, il y a une aggravation par rapport à la loi Bonnet du 10 janvier 80. Elle demandait que l'immigré qui rentre en France puisse justifier des conditions de rapatriement; désormais, il faudra aussi qu'il justifie de son séjour. Par ailleurs, en ce qui concerne l'expulsion, on maintient une disposition qui se trouvait dans la loi Bonnet qui est que l'administration pourra exécuter sa propre décision et reconduire l'expulsé à la frontière, ce qui n'était pas le cas dans l'ordonnance de 1945 qui faisait simplement de l'expulsé qui ne partait pas un délinquant susceptible d'une répression pénale; de même l'internement qui précède le refoulement ou l'expulsion est légalisé, même si on lui apporte des garanties judiciaires.*

*Enfin, dernier point qui pose problème; la loi Bonnet reste applicable dans les DOM TOM, au moins en ce qui concerne la décision que prend l'administration d'expulser des immigrés en situation irrégulière. Ce qui sera dans la métropole du ressort du juge correctionnel sera dans les DOM TOM du ressort de l'administration. On voit qu'il y a une discrimination à l'égard des DOM TOM que l'on continue à traiter selon les modes du droit colonial.*

*Donc, pour résumer, on peut dire que cette loi représente un retour à l'ordonnance de 1945, revue et corrigée, avec des améliorations en ce qui concerne la protection judiciaire et avec des aggravations en ce qui concerne la répression qui peut s'abattre sur les immigrés en situation irrégulière, l'exécution par l'administration de ses propres décisions, etc... C'est un texte qui reprend la tradition de la IV<sup>e</sup> République en l'aggravant.*

Propos recueillis par  
Hervé DASTAR



## EMPLOI

# Chômage ou travail précaire : l'alternative réservée aux femmes

Résorber le chômage est au cœur des préoccupations gouvernementales, c'est pourquoi il a pris différentes mesures pour combattre ce fléau. Les demandes d'emploi étant pour la majeure partie déposées par des femmes, plusieurs ministères — dont celui des Droits de la femme, de la Formation professionnelle, du Travail — ont mis en place des dispositions, parmi lesquelles les pactes pour l'avenir, afin de permettre aux chômeuses, d'acquiescer une qualification professionnelle, de reprendre pied avec le monde du travail, de trouver ou de retrouver du travail. Cette démarche part du concret, à savoir que, 1) ce sont les femmes qui sont le plus touchées par les licenciements, par le chômage, 2) que ce sont elles qui rencontrent le plus de difficultés à retrouver du travail, 3) qu'elles se heurtent pour ce faire, à des difficultés supplémentaires, déqualification, discrimination sexuelle dans l'embauche et la rémunération, pénalisation pour avoir la charge d'enfants.

Si le gouvernement sait de quoi la texture du chômage des femmes se compose, il n'a pas pris pour autant les mesures aptes à la modifier.

Nathalie VILLOTIERS

## Un emploi par famille ?

Les pactes pour l'avenir, adoptés en Conseil des ministres du 17 juin 81 et applicables jusqu'au 30 juin 82, sont destinés à la fois aux jeunes et à une certaine catégorie de femmes: veuves non remariées, divorcées non remariées, femmes séparées judiciairement. Derechef, le ton est donné, ces pactes opèrent une première discrimination, ils ne

considèrent l'urgence d'offrir un emploi qu'aux femmes qui ont un statut de chef de famille et par extension qui ont «un statut d'homme». Toutes les femmes au chômage et mariées, n'ont qu'à se débrouiller avec les offres d'emploi proposées par les ANPE. C'est la politique du partage du travail: un emploi par famille.

## Attention contrat à durée déterminée

Les pactes Mauroy ont rallongé globalement les temps des contrats, mais ils restent déterminés: embauche d'au moins un an dans le cadre de l'embauche d'un stagiaire avec «exonération des charges patronales», embauche indéterminée ou au moins à douze mois pour une formation de 500 heures, de 24 mois pour une formation dans les stages intitulés «contrat emploi formation», embauche de 6 mois pour le stage intitulé «d'expérience professionnelle»; embauche de 5 à 8 mois ou de 12 mois pour les stages intitulés «de préparation à la vie professionnelle», embauche d'un an minimum pour le cadre des «primes pour l'embauche d'un premier salarié dans l'artisanat».

Les orientations de ces stages n'ont pas été modifiées depuis que Barre les a inaugurés, les stagiaires demeurent des travailleurs précaires. Quand on est sans travail depuis plusieurs mois et qu'il faut manger, on n'a guère le choix, contrat à durée déterminée, temps partiel, intérim, travail de nuit et emplois de vacataires saillent de l'huissier et de l'endette-

ment. Si les demandeurs d'emploi acceptent d'être des «hors statut» exclus des conventions collectives, sans avantages, évidemment à l'ancienneté, c'est pour éviter le pire. Côté stagiaire, rien n'a changé, côté patron, rien non plus également. Les grandes surfaces, les grandes entreprises ont en permanence un certain nombre de stagiaires qui travaillent et licencient au même moment du personnel qui coûte plus cher.

«J'étais sur une liste d'attente pour un stage réservé aux femmes chef de famille. Un mois après le stage, j'ai été convoquée parce qu'il y avait des défections. On m'a dit alors qu'il y avait des places disponibles dans le stage de couture, j'ai accepté. Très rapidement, on m'a envoyée à l'usine pour travailler à 90% du SMIC. Mon rendement était équivalent à celui d'une ouvrière et on m'avait dit que si je continuais sur cette lancée, je serai embauchée. A la fin du stage, j'ai eu une prolongation d'un mois, il y avait beaucoup de travail. Mais après j'ai été renvoyée (...).» (\*)

tion, les stages de préparation à la vie professionnelle donnent une formation complémentaire. Mais si le manque de qualification professionnelle des femmes est un facteur de leur chômage, il n'est pas, à coup sûr, le plus déterminant; en effet, la plus grande partie des travailleuses occupent des postes non qualifiés et le patronat ne leur propose que des postes non qualifiés même si elles disposent d'une qualification. Un rapport de l'INSEE confirme cet état de fait: «il y a des hommes de plus en plus qualifiés et des femmes de moins en moins qualifiées, ainsi, la croissance des ouvriers non qualifiés repose essentiellement sur l'apport de main d'œuvre féminine», à ceci le CNPF ajoute: «l'adaptation naturelle de la femme à des tâches répétitives semblerait en particulier montrer que le problème des conditions de travail n'existe en ce qui la concerne, que de manière moins aiguë». Parmi les exemples attestant de cette vérité, nous retiendrons Renault Sandouville, où les femmes OS et OP sont maintenues dans des coefficients inférieurs aux hommes.

Et même en admettant que ces femmes acquièrent une qualification professionnelle pendant ces stages, peuvent-elles la monnayer, puisque les branches professionnelles les employant, ont considérablement dégraissé leurs effectifs. L'introduction de la bureautique et de la télématique supprimera un tiers des emplois de bureau, branche professionnelle typique féminine, puisque 69,7% de

(\*) Les exemples ci-dessus proviennent de la brochure de la CGT «Le cahier noir des discriminations», «Acte d'accusation», «Les travailleuses luttent», et de la brochure de l'Action syndicale des familles (CSF) «Les dossiers noirs de l'emploi».

ses effectifs est constitué de personnel féminin. Les autres branches professionnelles dites féminines, connaissent une augmentation sensible du chômage: les demandeuses d'emploi de l'industrie textile sont passées de juin 80 à juin 81, de 20958 à 26287, de l'hygiène et des services domestiques de 47789 à 54396, cette tendance s'observe également dans l'habillement et le travail des étoffes, dans les commerces agricoles, alimentaires et non alimentaires. 10000 emplois supprimés par les industries de bien de consommation produisent à quelque chose près, 10000 chômeurs, dont 30% de femmes de moins de 25 ans.

Et même si à la faveur de ces stages, les femmes acquièrent une qualification dite masculine, elles n'en trouveront pas plus facilement d'embauche: «Georgette, mère célibataire a suivi un stage de FPA de carrelage. Tout se passe bien, mais à la fin du stage, pour l'obtention du stage, une visite est organisée au centre. Le travail réalisé par Georgette retient l'attention de quelques uns... travail très soigné. L'un des employeurs déclare: "faites-moi connaître le candidat, je l'embauche". On lui présente la candidate. Le refus d'embauche est catégorique, pas de personnel féminin pour ce poste» (\*). «Louise 38 ans, femme chef de famille, deux enfants de 13 et 14 ans. Louise est entrée en stage FPA de peintre en bâtiment, de février 80 à septembre 80. Louise a son CAP. Elle se présente à l'ANPE, le prospecteur plaisir lui fait cette réflexion: "vous êtes une femme, ne vous faites aucune illusion, peut être trouverez-vous un stage pratique, parce qu'il y a un avantage pour l'employeur. Mais à la sortie du stage pratique, vous ne trouverez pas de boulot."» (\*)

## Discriminations salariales

Si le gouvernement ne peut —vu qu'il ne s'en donne pas les moyens— agir sur les discriminations sexistes en matière d'embauche, par contre, il renforce dans les stages qu'il a mis sur pied, les discriminations sexistes en matière de rémunération. En effet, les conditions salariales des différents stages sont fixées à celles en cours dans les secteurs professionnels où se

déroule le stage. Or, je ne vous révélerai rien en rappelant que les femmes gagnent globalement moins que les hommes: en 80, une femme sur deux, pour un homme sur cinq, gagnait moins de 3000F, un exemple à Rhône-Poulenc chimie, où les femmes occupent les postes les plus bas, la différence de salaire va de 9 à 34% selon les catégories.

## Mère incompatible avec travailleuse

La dernière considération sur ces pactes pour l'avenir est d'ordre numérique: les contrats emploi formation sont plus précisément offerts aux femmes chefs de famille, qu'aux jeunes. 100000 places, dont 60% sont consacrées aux femmes. Qu'est-ce par rapport aux 353000 femmes chefs de famille ayant à leur charge 1107000 enfants de moins de 16 ans? Certes, toutes les femmes chefs de famille ne sont pas au chômage, mais de multiples combinaisons les y amènent. Tout d'abord les raisons invoquées ci-dessus, valables pour l'ensemble des femmes: le licenciement et arrêt de l'embauche dans les professions dites féminines, mais aussi pour des raisons inhérentes à leur statut de chef de famille. Nombre de patrons refusent d'embaucher ces travailleuses parce qu'ils redoutent un absentéisme important pour la garde des enfants malades, doute qui n'est absolument pas fondé statistiquement. «Evelyne: après un entretien d'embauche satisfaisant, elle doit commencer son travail le lundi suivant. Une dernière question de l'employeur: "J'ai oublié de vous demander, avez-vous des enfants?" Sur la réponse affirmative d'Evelyne, l'em-

ployeur lui écrira! (...) Une femme chef de famille "s'use aussi plus vite que les autres, est donc en moins bonne santé que d'autres, elle n'est pas forcément non plus très jeune". Cherchons vendeuse; Berthe voyant cette annonce à la porte d'une crèmerie, s'y présente puisqu'elle a déjà travaillé chez un marchand de fromage. Berthe a 49 ans. Sans pratiquement la regarder, la réponse fut la suivante: "On demande une vendeuse de 30 ans et non une de votre âge". Quelle humiliation! A 49 ans, n'est-on plus capable de travailler? Et dire que j'ai encore une fille de 16 ans, encore à ma charge..." (\*)

Et lorsqu'elles trouvent du travail, quand même, il est la plupart du temps précaire. «A la sortie de mon stage, je n'ai pas trouvé du travail, j'ai du retourner avec mon mari qui me battait. Ça a duré quelques temps, mais je n'en pouvais plus. Je suis allée voir les sociétés d'intérim en leur disant que j'étais prête à tout. Les premières fois, ne me connaissant pas, ils ne voulaient pas m'inscrire. Puis, à force de passer régulièrement, il y en a une qui m'a offert un travail... Ça dure en général trois semaines...» (\*)

Ainsi, donc le gouvernement qui a uniquement pris en charge le chômage des chefs de famille, ne fait que les louer pour quelques temps au patronat. Il n'a pris aucune disposition pour que leurs droits aux indemnités chômage soient prolongées automatiquement; quant aux allocations veuvage et parent isolé, elles ne sont versées qu'un temps et aucune allocation pour frais de nourrice n'a été envisagée: «Comment sortir 60F par jour pour la garde des enfants, pendant que je cherche du travail?» (deux enfants à sa charge) (\*). Alors que reste-t-il? Le travail au noir, exploitée jusqu'à la lie, enchaînée à sa machine à coudre 12 heures par jour, sans sécurité sociale, sans droit à la retraite ou ... la prostitution.

## Le cercle vicieux de la déqualification

Ces pactes poursuivent le but d'offrir une qualification professionnelle aux femmes: les contrats emploi-formation doivent susciter des contrats de travail liés à une formation théorique sub-

ventionnée par l'Etat et permettant l'adaptation à un emploi ou l'acquisition d'un complément de qualification, les stages d'expérience professionnelle sont destinés aux femmes sans qualifica-





Avant la colonisation française, quelle était la situation agricole dans les régions situées au sud du Sahara? Quels étaient les produits cultivés et suffisaient-ils à nourrir la population d'alors?

Avant la colonisation, l'Afrique tropicale, se composant de deux régions, l'Afrique de la Savane où alternent une saison sèche et une saison des pluies, et l'Afrique de la forêt où l'humidité est perpétuelle, avait un type de production essentiellement basée sur la fourniture de vivres. C'était une agriculture de subsistance qui, dans la savane était à base de céréales, et dans la forêt, à base de tubercules et de bananes. En tout cas, les exportations étaient très limitées et par conséquent, on visait d'abord à la satisfaction des besoins locaux. Les besoins locaux, non seulement en alimentation, mais aussi en textile. Il y avait un peu de coton, juste pour fournir la population en habillement. La production agricole était donc à cette époque, suffisante pour nourrir la population. Et comme dans la savane notamment, il y a de grandes inégalités de climat, —des bonnes années qui alternent avec de mauvaises années— les paysans avaient l'habitude de faire des réserves.

Par exemple quand Marcel Griaule (ethnologue français 1898-1956 NDLR) est arrivé dans le pays Dogon qui est au Mali, il a trouvé dans certaines familles des réserves qui étaient capables de nourrir la famille pendant 7 ans!

Par ailleurs, la population était moins nombreuse, il n'y avait pas d'exportations, et par conséquent dans ces régions, il y avait une alternance entre les cultures vivrières qui étaient dominantes, les cultures industrielles fort peu importantes, et la jachère. On laissait le sol sans le cultiver de nombreuses années, et cette jachère dans les régions de savane, prenons le Sénégal comme exemple, permettait à la végétation spontanée de se développer, elle nourrissait le bétail, donc on avait de l'élevage et du fumier. Ensuite, quand on labourait les terres, on enfouissait la végétation, et donc on refaisait le stock de matières organiques, le stock d'humus du sol.

En quoi la colonisation a-t-elle modifié cet équilibre? Et dans quels objectifs?

Alors le drame commence quand arrive la colonisation. Prenons l'exemple le plus



Hier capables de se suffire et même de constituer des réserves, les peuples du Sahel doivent maintenant importer toujours plus de céréales de l'Occident...



## QUI ETRANGLE L'AFRIQUE ?

Le 16 octobre est depuis cette année la Journée mondiale de l'alimentation. Et depuis le 2 septembre, un député européen, Marco Panella fait la grève de la faim pour que les pays riches versent 1,2% de leurs dépenses d'armement au Tiers Monde.

Nous avons demandé à René Dumont, spécialiste des questions agricoles du Tiers Monde, de nous parler de l'agriculture africaine dans les anciennes colonies françaises au Sud du Sahara, avant, pendant et après la colonisation. Comme on le lira, la responsabilité de la France est lourde dans le destin tragique que connaissent aujourd'hui les peuples africains affamés.

Mais y a-t-il une autre voie que le pillage du Tiers Monde? Comment rompre avec l'impérialisme? Ce sont des questions dont il nous faut débattre dès aujourd'hui.

Claude LIRIA

classique: le Sénégal avait une nourriture à base de céréales, sorgho et millet. C'était d'ailleurs une alimentation pauvre. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, arrive l'arachide qui vient d'Amérique. L'arachide est une amendement car elle apporte des matières grasses et des protéines. On la cultive en petite quantité; on fait beaucoup de céréales,

un peu d'arachide et on continue la jachère. Ça allait.

Puis la colonisation commence à organiser les exportations d'arachide. Ça commence vers 1850 à peu près, avec le port de Rufisque. La France abandonne ses cultures d'oléagineux: colza, œillette, navette. On couche en herbe, en paille naturelle les terres qui étaient consacrées à ces oléagineux, parce que la France trouve moins cher d'acheter dans les pays tropicaux le coton et l'arachide. Donc la culture de l'arachide augmente.

A ce moment-là, les médecins arrivent dans les colonies, la population s'accroît. Alors on commence par augmenter les cultures vivrières, puis les cultures d'exportation. Et on arrive à un moment donné où l'arachide occupe une trop grande proportion par rapport aux cultures vivrières. Et alors, il n'y a plus de place pour la jachère. On aurait pu faire une évolution comme en France: des cultures fourragères, du bétail en stabulation, du fumier qui aurait rapporté l'humus. Mais on ne l'a pas fait. On ne l'a pas fait parce qu'on n'avait pas de traction animale pour permettre d'augmenter les cultures vivrières, industrielles et fourragères. Ça faisait trop de travail.

Alors, depuis le début de ce siècle, depuis 1900, on a dégradé les sols de la moi-

## Un entretien avec René Dumont



René Dumont est l'auteur avec Mario-France Mottin de «L'Afrique étranglée» et «Le mal-développement en Amérique latine».

ti nord du Sénégal, la teneur en humus a diminué. Comme dans cette moitié nord, jusqu'au fleuve Sénégal, il y a très peu d'argile, il y a des sables (l'humus était le seul élément liant), l'humus disparaît. Et en janvier-mars, l'hiver, le vent d'Hamartan souffle du nord-est, du désert, et finit par arracher tous les éléments fins du sol: l'argile, les derniers éléments organiques, le sable fin, et il ne reste que le sable grossier, un gros élément qui n'a aucune capacité de rétention en eau et en éléments fertilisants. Donc le sol est dégradé, quasi désertifié et on voit les dunes qui se déplacent au gré des vents, qui apparaissent aux abords du fleuve Sénégal en 1930. Les voilà maintenant, lors de ma dernière visite, aux abords de Dakar. Donc, il y a destruction des sols, à cause de la politique d'exportation, ici l'arachide, ailleurs le coton.

Quelles sont les conséquences pour les populations?

Les conséquences, c'est que les cultures vivrières ne sont plus suffisantes pour alimenter la population. Non seulement la production a diminué, mais aussi l'habitude des réserves a diminué. Autrefois on avait le grenier. Mais avec la monétarisation de l'économie, avec l'arrivée des marchandises d'importation, le paysan est incité à vendre

son excédent de récolte d'une bonne année pour acheter tous les produits d'importation.

Par conséquent, au Sénégal, dans la période de soudure avant la récolte, à partir de juillet-août, le paysan n'a plus assez de grains pour manger. Au lieu de faire deux repas par jour, les paysans n'en font plus qu'un, juste au moment où il y a les pluies, donc les mauvaises herbes, c'est-à-dire le moment où il faudrait fournir un gros effort pour lutter contre les herbes. Et on voit alors le système de l'usure qui se développe: le paysan emprunte au commerçant une tine (un double décalitre) en s'engageant à rembourser après la récolte. C'est ainsi que se développe le cycle de paupérisation qui va aller en augmentant.

Après l'indépendance, comment le néo-colonialisme a-t-il perpétué ses effets nocifs sur l'agriculture des anciennes colonies?

Après l'indépendance, le néo-colonialisme a persisté en ce sens que les cultures d'exportation imposées par la métropole du temps colonial restent imposées. Elles restent imposées parce que, dans le néo-colonialisme, se sont développées après l'indépendance des classes dirigeantes parasites qui ont accaparé le pouvoir. Éduquées en

France, avec les belles villes, les belles bagnoles etc... Et pour cela, ils ont d'abord accaparé la plus grande partie de l'aide extérieure qui a été dépensée en biens de consommation somptuaires, et ensuite ils ont exploité leurs paysans pour pouvoir, en les poussant à continuer les cultures d'exportation, empocher les devises tirées de la vente de l'arachide et du coton, ou du café et du cacao, pour ce qui concerne la Côte d'Ivoire.

Quand je pense par exemple, au régime de Senghor au Sénégal de 1960 à 1980. On dit que Senghor a fait un parti socialiste sénégalais, Mitterrand l'a même introduit à l'Internationale socialiste. Mais l'équipe dirigeante du parti socialiste sénégalais est une équipe de profiteurs, d'urbains qui vivent sur le dos des paysans.

Mais l'exploitation du paysan d'Afrique, ce n'est pas seulement les classes dirigeantes au pouvoir là-bas, qui la perpétuent. Les anciennes métropoles, les pays impérialistes comme la France continuent à profiter du pillage du tiers-monde. Comment ça se passe par exemple, pour les prix des produits en provenance du tiers-monde?

Sur ce plan, Senghor a effectivement eu raison de souligner la détérioration des termes de l'échange. C'est-à-dire que nous avons toujours refusé de garantir les prix des produits agricoles d'origine tropicale.

Houphouët-Boigny le rappelait à juste titre au mois de mars. Entre parenthèses, on classe Senghor à gauche et Houphouët-Boigny à droite. Moi, c'est une classification sur laquelle je fais des réserves, parce que c'est vrai qu'Houphouët-Boigny est partisan de l'économie libérale, c'est un capitaliste, il le dit, mais au moins, il s'est occupé de ses paysans, de ses campagnes, il a électrifié les villages, ce que n'a pas fait Senghor qui se dit socialiste.

Houphouët-Boigny nous disait: à Bruxelles quand on fixe le prix du blé, du sucre, du lait, on calcule les coûts de production; les délégués paysans sont là, ils se battent etc... Mais quand il s'agit du prix du café, du cacao, de l'huile de palme, de tous les produits tropicaux, il n'y a aucun calcul des coûts de production, c'est la loi du marché qui joue. La loi du marché, c'est l'économie capitaliste, avec les acheteurs qui sont en cheville entre eux, et qui s'arrangent pour se procurer ces denrées au prix le plus bas possible.

Je me souviens en 1946, être passé aux Etats unis, en Caroline du nord, où on trouve les producteurs de tabac. Il y a quatre grandes firmes qui achètent le tabac aux Etats unis. Et le matin à l'hôtel, j'ai vu les quatre acheteurs des quatre grandes firmes prendre le breakfast ensemble. Fallait pas être bien malin pour comprendre qu'ils s'étaient mis d'accord sur le dos des paysans. Hé bien, c'est ce qui se passe sur le marché du café, sur le marché du cacao, qui sont dominés par des monopoles ou par des oligopoles de quelques organisations.

Alors on fait des tentatives d'organisation du marché mondial du cacao. Il y a vingt ans qu'on en discute. Moi, j'ai assisté aux premières discussions en 61 à Genève. On aboutit à des petites mesures mais elles ne sont pas appliquées. La Côte d'Ivoire, premier producteur mondial de cacao, s'est retirée de cette organisation parce qu'elle n'est pas efficace.

## ET SI LA FRANCE METTAIT FIN A SON PILLAGE ?

A l'issue de notre entretien avec R. Dumont, nous lui avons demandé, dans l'hypothèse d'une rupture radicale avec la politique impérialiste en France, quelles mesures devraient prendre un pouvoir réellement anti-impérialiste pour faire cesser le pillage du Tiers Monde.

Poser la question comme ça a évidemment un petit côté (science-fiction) dans la mesure où nous ne savons pas aujourd'hui quel sera le contexte international dans lequel évoluera une France réellement socialiste. On peut par exemple supposer que de nombreux pays du Tiers Monde auront eux-mêmes mené la révolution jusqu'au bout, et dans ce cas, ce sont les peuples de ces pays qui posent leurs conditions. Si une Mauritanie socialiste refuse par exemple de vendre son minerai de fer à vil prix, ce ne sera que justice, et une France réellement socialiste, donc anti-impérialiste, se fera un honneur de souscrire à cette exigence.

Ceci dit, une France socialiste où les multinationales n'auront plus droit de cité, devra prendre rapidement des mesures sans attendre que le Tiers Monde le lui demande.

Par exemple, nous sommes tout à fait d'accord avec R. Dumont lorsqu'il dit qu'il faudra arrêter de sous-payer les produits alimentaires et les minerais en provenance du Tiers Monde et que c'est tout notre mode de vie qu'il faudra reconstruire.

De ce point de vue, l'exemple sans doute le plus caricatural, est celui des moyens de transport. Si l'on accepte de payer plus cher le minerai de fer de Mauritanie et si l'on accepte que ce pays conserve une bonne part de sa production pour édifier sa propre industrie sidérurgique et métallurgique, on comprend qu'il sera nécessaire de diminuer notre production automobile. Ce la veut-il dire que les travailleurs français vivront moins bien qu'aujourd'hui? Non, à condition que les transports collectifs, plus nombreux, plus rationnels et meilleur marché soient développés.

Un autre exemple: le papier. Sait-on qu'au Sénégal, des forêts entières ont disparu parce qu'il revenait moins cher à la France d'acheter le bois sénégalais que le bois français? Une France socialiste devrait donc sans doute accepter de réduire sa production de papier et développer la récupération

des vieux papiers, pour faire cesser ce pillage aux conséquences écologiques dramatiques pour ce pays d'Afrique de plus en plus désertifié. On pourrait multiplier les exemples à l'infini et dans ce domaine l'imagination est au pouvoir!...

Mais là où nous ne suivons pas R. Dumont, c'est lorsqu'il affirme qu'une rupture avec l'impérialisme (qui pour nous nécessite la majorité sociale des moyens de production) implique une diminution du niveau de vie de la moitié des ouvriers français qu'il qualifie (un peu rapidement) d'«exploiteurs du Tiers Monde». Sans doute le pillage impérialiste du Tiers Monde permet à certaines franges de la population française de vivre mieux, et là-dessus il faut reconnaître que nous manquons d'éléments de connaissance. Mais nous pensons que le pillage du Tiers Monde est avant tout source de profits pour les multinationales et la bourgeoisie française. Prenons un exemple, le kg de haricots verts de Haute-Volta est acheté 1,50 franc au paysans voltaïque, mais il est revendu 15,00 francs sur les marchés parisiens. Croit-on vraiment que ce soit la ménagère française qui profite de ce vol?

Par contre, si l'on est d'accord pour dire que les pays du Tiers Monde devront réorienter leur agriculture vers la satisfaction de leurs besoins locaux, il est très possible qu'une France socialiste doive en revenir à un mode de vie, sur le plan alimentaire par exemple, davantage axé sur les productions agricoles françaises. Ces quelques réflexions sur la rupture avec l'impérialisme sont, bien sûr, modestes et sans doute elles ne tiennent pas compte du progrès scientifique et technique que connaîtra le futur, progrès qui changera bien des données sur le plan de la production agricole. Mais elles ne demandent qu'à être enrichies. Voici le point de vue de R. Dumont, le débat est ouvert:

«Quand le Parti socialiste dit qu'on va relancer la croissance, pour moi l'augmentation de la croissance, c'est l'augmentation du pillage du Tiers Monde. La croissance ne peut continuer en France, et le niveau de vie ne peut continuer à s'élever en France que si l'on continue à acheter bon marché toutes les denrées du Tiers Monde. En 1974, j'étais candidat écologique à la présidence de la République, non pas pour être président naturellement, mais pour défendre les thèses. D'ailleurs je voulais défendre au moins autant les thèses tiers-mondistes que les thèses écologiques. J'ai dit: il faut réduire la consommation de la moitié riche de la population française, et il ne faut pas augmenter le niveau de vie de la majorité des ouvriers français. Il faut seulement augmenter les très bas salaires et les immigrés, et diminuer largement la consommation de la moitié la plus riche de la population française: tous les hauts fonctionnaires, tous les cadres supérieurs sont des exploiters du Tiers Monde. Et même la moitié des ouvriers français sont des exploiters du Tiers Monde parce que leur niveau de vie est payé par le fait qu'on sous-paye au Tiers Monde certains produits alimentaires, tous les minerais, minerai de fer, bauxite, etc... qui permettent de faire des automobiles.»

## UNIVELER, NESTLE, GERVAIS DANONE ... AND CO

Qui aujourd'hui domine le marché mondial? Cette question est essentielle pour comprendre les mécanismes de domination de l'impérialisme et du néo-colonialisme.

Pour les firmes multinationales, l'agriculture n'est rien de plus qu'un maillon d'une chaîne qu'on appelle «l'agro-alimentaire». En amont du maillon «agriculture», on trouve le maillon «équipements agricoles et engrais» et en aval on trouve le maillon «industries de traitement» (conserves, textile, cuir) et «distribution» (transport, ventes, etc...).

Aujourd'hui, une centaine d'entreprises dominent l'agro-alimentaire et reçoivent les deniers de divers organismes privés ou publics (voir à ce sujet, l'article de L. Cladel sur la Banque mondiale). Evidemment cette situation ne laisse pas beaucoup de marge de manœuvre aux pays du tiers-monde qui sont englués dans ce circuit.

Ce sont les firmes multinationales américaines qui arrivent largement en tête et ont des filiales dans des dizaines —voire une centaine— de pays différents. Ce qui explique pourquoi dans les anciennes colonies françaises d'Afrique, le nom d'Unilever ne soit pas inconnu.

Citons le trust Gill and Duffus qui contrôle 40% du commerce mondial du cacao, Unilever 80% du marché international des oléagineux, Nestlé et General Foods se partageant 30 à 40% du marché du café.

Cette domination du marché mondial a des conséquences graves pour les peuples du tiers-monde, car elle amène des modifications dans les habitudes alimentaires. Par exemple au Sénégal, dans les villes, on ne mange plus que du pain blanc, moins riche, plus cher, et surtout entièrement dépendant des approvisionnements extérieurs en blé, alors que l'alimentation traditionnelle était basée sur le mil, le sorgho. On imagine les conséquences de cette situation quand il y a une rupture d'approvisionnement et le chantage politique qu'il permet de la part des états fournisseurs (USA, Canada, France).

De plus, les devises qui sont dépensées par les pays du tiers-monde pour acheter ces produits, ne peuvent pas servir au développement agricole ou industriel du pays. D'où le cercle vicieux de la dépendance accrue. Sans parler du fait que les rares investissements sont surtout consacrés aux cultures d'exportation, qui intéressent davantage les multinationales de ce secteur.

Le problème crucial pour les pays du tiers-monde enfermés dans ce circuit, c'est qu'ils sont chaque jour davantage obligés de produire et de vendre pour un marché dont ils ne possèdent en rien la maîtrise. Et réciproquement, ils sont obligés d'acheter sur ce marché aux conditions fixées par les grandes firmes.

[Bibliographie: «La faim et le développement: l'agriculture» article paru dans la revue Recherches Internationales des Cahiers de l'Institut de recherches marxistes — PCF]

L'exportation de l'arachide sénégalaise et du phosphate togolais à bas prix, ou comment l'impérialisme continue de piller le Tiers Monde...





CFDT

## MAIRE : UNE COLERE ... DE DIVERSION

Edmond Maire se fâche... Lui qui, renonçant même aux revendications de son syndicat, était le premier à freiner en prenant l'initiative de proposer une augmentation du SMIC de 10% seulement...

Lui qui, avec la direction de son syndicat, donnait le triste exemple de la démobilisation et de l'abandon syndical en signant le lamentable protocole sur la soi-disant réduction du temps de travail, écartant au passage une excellente occasion de faire avancer l'unité du syndicalisme de lutte, et au-delà celle de tous les travailleurs face à leurs exploités...

Lui qui, à la rentrée, prônant le « langage de la vérité », allait même jusqu'à mettre en garde le gouvernement sur les illusions qu'il pouvait laisser sur l'ampleur et la difficulté des problèmes, disant que les mesures et réformes nécessaires (notamment à propos de la Sécurité sociale) entraîneraient « un coup de frein sur les ressources »...

Lui, Edmond Maire, serait aujourd'hui en colère, parce que « le gouvernement a pris du retard... » en laissant de côté le volet « droits des travailleurs » par exemple, en procédant à des « nationalisations-étatisation », etc... Le voilà qui clame sur tous les tons une indépendance à l'égard du nouveau pouvoir, indépendance que bien des faits, des attitudes, ces derniers mois, n'avaient guère confirmée (passage de responsables de haut rang, tel Lesire-Ogrel, secrétaire national, dans les couloirs du pouvoir, comme conseillers; conférence de presse de la CFDT au ministère du Travail; attitude sur les revendications...).

Que s'est-il donc passé? D'abord, il n'est pas douteux que les positions prises par la direction de la CFDT sur des questions aussi importantes que le SMIC ou le temps de travail, ont été largement désavouées, y compris dans les rangs de la CFDT. Une fédération (Hacutex) allant même, par exemple, jusqu'à dénoncer « un consensus rampant ». Concernant l'aménagement du temps de travail, sous Giscard, les organisations, les militants CFDT, consultés, avaient largement rejeté l'idée même que leur Confédération puisse signer un accord somme toute bien peu différent de celui signé cette année. Cette fois, sur cette question comme sur le SMIC, la Confédération n'a pas pris la peine de les consulter, elle qui parle tant de faire des travailleurs des acteurs du changement!

Ensuite, et de ce fait, l'ambition, avouée dans les semaines qui ont suivi le changement du 10 mai, de faire de la CFDT le prin-

cipal mouvement syndical de France et l'espoir de voir ses rangs gonflés par « l'état de grâce », se sont trouvés totalement infirmes. Et d'ailleurs, pourquoi adhérer à un syndicat qui pratique à ce point la délégation de pouvoir, et dont l'ambition est de conduire une « opération vérité » pour expliquer aux travailleurs la difficulté des choses, tout en abandonnant le terrain sur ce qui constituait le noyau de sa plate-forme revendicative : bas salaires et réduction de la durée du travail...? (Bien sûr, cela s'entend globalement, mais pèse lourd, même au niveau de telle ou telle entreprise où les militants et responsables CFDT peuvent être pourtant connus pour une attitude fort différente).

Cette contestation de l'attitude confédérale, elle était présente lors du meeting de la Porte de Pantin, avec Lech Waesa, où l'accueil aux dirigeants fut plus que mitigé : J. Chérèque essuyant de nombreux sifflets, Edmond Maire, lui-même, contraint, face à la réserve du public, de ramer fort pour faire applaudir en fin de compte des propos sur l'indépendance syndicale.

Tout cela témoigne de la vigilance des travailleurs et de la difficultés qu'il y a dans ce pays à entraîner le syndicalisme, la classe ouvrière, sur le dangereux chemin de la perte de leur autonomie, de la cogestion ou de la collaboration (encore que ces dangers sont loin d'être écartés, en particulier dans la situation actuelle, avec un gouvernement de gauche, et présents pas seulement à travers la CFDT, mais à travers tout le mouvement syndical...).

Voilà qui est une excellente chose.

Malheureusement, le cri de colère d'Edmond Maire n'est qu'un changement de ton; il ne revient en rien sur l'attitude et les actes passés. Tout au plus, vise-t-il à faire porter les conséquences au gouvernement (qui prendrait du retard), au patronat (qui interpréterait mal le protocole sur l'aménagement du temps de travail), voire aux travailleurs (qui seraient trop enclin à attendre d'en haut!\*) ... Et, bien entendu, de tout cela, il faudrait que E. Maire sorte blanc comme neige, aux yeux de ses syndiqués et des travailleurs!...

Voilà une attitude qui ne laisse guère d'espoir de voir la Confédération adopter une orientation plus conforme aux intérêts des travailleurs.

Gilles CARPENTIER

\* Ce que les mouvements qui se sont développés ces derniers temps infirment largement...

NORD

## «Compter avant tout sur nos propres luttes»

La période qui a suivi immédiatement le 10 mai, nous avait quelque peu habitués à une sorte d'attente généralisée. Les uns voulaient donner au gouvernement le temps de se « retourner », les autres, dont de nombreux syndicalistes, vaguement désorientés, cherchaient à se situer plus précisément vis-à-vis de ce nouveau gouvernement, vis-à-vis d'une situation nouvelle. Et il faut bien l'avouer, c'était le « calme social ».

Depuis le mois de septembre, la situation semble avoir changé et nous assistons dans le Nord à une recrudescence des luttes. Souvent à l'initiative de la CGT, elles touchent en grande partie la métallurgie, et d'autres secteurs où la CGT est traditionnellement bien implantée. Elles revêtent d'autre part un caractère nettement offensif, tranchant avec la période giscardienne où l'essentiel était, le plus souvent, pour la classe ouvrière de se défendre face aux coups répé-

tés de la bourgeoisie. Elles s'ordonnent autour de revendications comme : la cinquième semaine de congés payés, l'augmentation du pouvoir d'achat, la réduction du temps de travail. Partout une même volonté, maintes fois réaffirmée par les dirigeants : « Bien sûr nous avons un gouvernement de gauche, que nous avons très largement contribué à faire élire, mais nous devons, avant tout, compter sur nos propres luttes. Nous ne devons pas nous contenter d'attendre les résultats des négociations au niveau national; c'est sur le terrain que nous devons créer le rapport de forces. » Il est sans doute encore trop tôt pour tirer des conclusions définitives, nous avons néanmoins retenu ici quelques luttes qui ont semblé intéressantes par les enseignements que l'on peut en tirer.

Laura DELMONT  
Correspondante Nord

### BEGHIN-SAY (Thumeries)

Béghin-Say, à Thumeries, dans la banlieue lilloise, c'est une raffinerie et une sucrerie fondées il y a quelque cent soixante ans. Béghin-Say, l'un des premiers producteurs européens du sucre. Un des plus grands groupes sucriers du monde. Un patronat traditionnel, du meilleur cru de la « tradition patronale française... ».

A Thumeries, avant, on travaillait à la sucrerie, de père en fils. Depuis une dizaine d'années environ, il n'y avait pas eu de grève dans cette ville (1). Et comme les conditions ne sont pas les mêmes, d'une usine du groupe à l'autre, Thumeries n'était pas très bien lotie.

La Fédération CFDT du Sucre, quant à elle, est une des premières à avoir signé l'accord sur les 39 heures intervenu récemment...

Pourtant, en septembre, à deux jours du début de la campagne betteravière (qui dure trois mois environ et qui est extrêmement pénible), les ouvriers, sous la direction de l'intersyndicale FO/CFDT/CGT, se mettent en grève... Tandis que les tas de betteraves s'accumulent, ils réclament le passage à 1 200 francs de la prime versée en fin de campagne (aujourd'hui 800 francs), la cinquième semaine de congés payés (3 journées étant déjà accordées) et l'augmentation des salaires (déjà ob-

tenue dans d'autres usines du groupe).

Le dimanche 4 octobre, 10 jours après le début de la grève, ils décident en assemblée générale, de reprendre le travail.

Ils ont obtenu : une prime exceptionnelle de 1 100 francs, 4 jours de congés payés (en plus des 3 déjà accordés) accompagnés de promesse d'embauche...

Les responsables syndicaux faisant le bilan de la lutte à la fin de l'assemblée générale, donnaient deux raisons au succès (même incomplet) de leur lutte :

— la détermination à lutter, unis, face au patronat, au-delà de l'appartenance syndicale. (C'est l'intersyndicale qui a mené la lutte de bout en bout).

— le soutien des autres usines du groupe (Pont-d'Ardres - Pas-de-Calais -, Avesne, Chalon) qui, en se mettant en grève, ont empêché que la production, non assurée par Thumeries, soit faite chez eux.

Cette solidarité de plusieurs usines du groupe est d'autant plus intéressante, qu'il n'y pas eu, à notre connaissance de précédent. Or, c'est là, comme ailleurs, une condition très importante pour faire céder le patronat, pour s'organiser face aux patrons.

(1) Même pas lors des 200 licenciements de la Papeterie.

### SOVEP (Valenciennes)

260 salariés dans cette nouvelle entreprise, filiale de Creusot-Loire. Pour les 2/3 des licenciés d'Usinor-Denain.

Bon gré mal gré, reclassés, ils avaient accepté de perdre quelque 1 000 francs de salaire entre les deux emplois, de voir traîner la mise en place d'un CE pourtant obligatoire, sans compter les conditions de travail...

Leur lutte défensive au départ ne tarde pas à se transformer en lutte offensive.

A l'origine de la lutte, en effet, la solidarité avec un agent de maîtrise licencié pour avoir camouflé une pièce défectueuse produite par un autre.

Du même coup, ils élaborent un cahier de revendications. Thème unique : les salaires. Ils occupent l'usine et la direction refusant de négocier, retiennent trois membres de la direction à la Chambre patronale.

A la suite de quoi, se produit quelque chose qui ne s'était pas vu, depuis le 10 mai : ce sont les flics qui investissent les lieux pour les déloger. Les syndicats pour le moment se refusent à accuser le gouvernement...

Quant à la direction, elle demande des poursuites judiciaires contre plusieurs dizaines de grévistes...

### USINOR (Dunkerque)

Le 1<sup>er</sup> octobre quelques 600 ouvriers de l'Atelier central, du STCE, de l'Energie et du mouvement d'Usinor Dunkerque manifestaient.

Des débrayages et des meetings étaient également organisés à Usinor-Mardyck et à Usinor-Denain dans le cadre de la journée nationale d'action de la CGT de la sidérurgie.

A Usinor Dunkerque, l'Union des syndicats d'Usinor CGT demandait une augmentation de 400 francs par mois.

Devant le refus de la direction, la lutte se poursuit sous forme de débrayages journaliers, et sous forme de « grève du zèle » : les ouvriers respectent les consignes de sécurité, portant ainsi un coup aux cadences infernales à Usinor, source

de nombreux accidents du travail.

La CGT semble revêtir cette action de deux aspects : tout d'abord, d'un aspect revendicatif : les salaires; mais aussi la création de la cinquième équipe aux feux continus, qui amènerait les travailleurs à 33h36 sans perte de salaire, et les 35 h pour les non-continus. Ce qui est sans commune mesure avec les propositions patronales : une réduction d'une heure compensée à 50%.

Le second aspect porte plus sur les réformes en cours, et plus particulièrement sur la nationalisation d'Usinor. En effet, ce qui a été beaucoup discuté lors des assemblées générales proposées par la CGT, c'est d'une part, les conseils d'ateliers, et d'autre part, l'élaboration, dans le cadre des nationalisations, du statut du sidérurgiste.

Roger Lalouette, secrétaire général de la CGT d'Usinor, précisait dans une interview au journal *Liberté* que : « Les actions, les discussions actuellement en cours ne sont pas un coup d'épée dans l'eau. Nous avons l'intention de les poursuivre et de les amplifier ».



### PETITE RADIOGRAPHIE DES LUTTES DE LA REGION DEPUIS SEPTEMBRE

Dans la métallurgie :

— Usinor-Dunkerque, Massey-Ferguson (matériel ferroviaire), Vallourec-Anzin, GMH Marquise, Ressort Industrie à Douai, Fauvet-Girel (Lille et Arras — matériel ferroviaire), SOUEP à Valenciennes (filiale de Creusot-Loire), Toles Perforées à Maubeuge, MCA (ex-Chausson) à Maubeuge.

Journée nationale d'action : 16 octobre...

Journée régionale d'action de la CGT, matériel ferroviaire : le 28 octobre.

Divers :

— Béghin-Say (sucrerie) Thumeries, SGF (Céramiques, appareils sanitaires) Boulogne, Car-Ferry à Calais, dockers de Dunkerque.

Enfin des débrayages : dans la Construction (Gravelines, Armentières, Bois-Grenier...); dans la Presse et le Travail.

Grèves aussi dans la Snelrt (Tramway, Tourcoing-Roubaix-Lille).

Quelques résultats :

— Béghin-Say (cf article)

— Massey-Ferguson : la grève s'étend et continue

— Toles perforées à Maubeuge : 5% d'augmentation et ouverture des négociations concernant la réduction de 1h20 du temps de travail.

— MCA Maubeuge (ex-Chausson) : 2,5% d'augmentation, ce qui fait 10% depuis le début de l'année, plus 200 francs de prime à l'appréciation hiérarchique.



# La banque mondiale, un instrument pour soumettre le Tiers-Monde

Tenu à la fin du mois de septembre, l'Assemblée générale du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale (1) n'a fait que confirmer l'impérieuse nécessité d'une relance du dialogue Nord-sud pour la coopération et le développement.

«Aucune aide, si importante soit-elle, ne conduira au progrès une nation sans que celle-ci remette en ordre ses propres affaires économiques et financières.»

Cette déclaration de Reagan lors de l'ouverture des travaux, constitue une fin de non recevoir catégorique aux revendications formulées par les pays du tiers-monde. Ces derniers demandaient une augmentation des Droits de tirage et un assouplissement des conditions de leur utilisation (les DTS sont une unité monétaire, à peu près équivalente, au dollar, en usage entre les banques centrales qui peuvent y avoir recours pour équilibrer leur balance des paiements). Cela signifie une réduction des possibilités d'emprunt accordées par la Banque mondiale aux pays du tiers-monde. C'est un refus de tout transfert financier en direction des pays

du Sud. Ceci, alors que sur le marché financier mondial, malgré une masse de disponibilités multipliée par 6,6, la dette des pays en développement ne représente plus que 30% de l'ensemble des prêts, au lieu de 43% en 1969. Les prêts vont donc de moins en moins en direction des pays du tiers-monde. Après avoir exporté leur inflation dans le monde entier, les pays riches, USA en tête, imposent des conditions draconiennes aux indispensables emprunts des pays du tiers-monde qu'ils veulent continuer à rançonner. Prêts conditionnels, liés à une mise en ordre de l'économie dans le sens d'un renforcement de l'austérité qui va dans le sens de l'intérêt des pays riches. Aide bilatérale (d'un pays riche à un pays pauvre), ce qui accroît les pressions. Renforcement des prêts privés plutôt que de l'aide centrale de la Banque mondiale. Voilà les conclusions de la dernière assemblée du FMI et de la Banque mondiale. Tout se passe donc comme si les multinationales frappées par la crise voulaient se restructurer dans les meilleures conditions sur le dos du tiers-monde.

## BANQUE MONDIALE OU GOUVERNEUR COLONIAL ?

Robert Mac Namara, après avoir dirigé pendant 13 ans la Banque mondiale vient de céder la place à Alden Clausen. Mac Namara, tout un symbole pour l'indépendance des peuples que cet ancien chef du Pentagone pendant la guerre du Vietnam, qui lançait ses bombardiers sur Hanoï! Pour lui, les amis du FMI devaient être les amis des Etats unis. Globalement, Clausen a repris la doctrine formulée par son prédécesseur sur les besoins essentiels à satisfaire en priorité par le biais d'opérations qui visent à la satisfaction des besoins indispensables: nourriture, santé, logement. Une telle doctrine est très suspecte aux yeux

du tiers-monde. En parlant de «besoins fondamentaux» on esquivait par là même, le problème du nouvel ordre économique mondial, prétexte pour réduire l'aide et nier le nécessaire changement de structures. Dans cette doctrine, les pays du tiers-monde dénoncent la volonté de la Banque mondiale de retarder l'effort d'industrialisation et la production de produits manufacturés qui pourraient concurrencer ceux des pays riches. Trois axes prioritaires pour l'intervention de la Banque mondiale: 1) le développement de l'agriculture. 2) la recherche énergétique. 3) l'aide aux pays situés au sud du Sahara.

## DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE POUR QUI ?

Développer l'agriculture vivrière, parvenir à l'autosubsistance pour mettre fin aux importations alimentaires, voilà une nécessité pour les pays du sud, mais est-ce bien là l'objectif de la Banque mondiale ?

La recherche énergétique: deuxième volet du plan d'action de la Banque mondiale est étroitement liée au développement de l'agriculture. Mac Namara n'était pas peu fier du nombre de projets hydrauliques mis en œuvre sous sa direction. Ces gigantesques ouvrages développés principalement dans les zones fertiles ont tendance à favoriser les grands propriétaires plutôt que les petits paysans. Au lieu de techniques simples et peu coûteuses basées sur le dévelop-

pement de l'agriculture pratiquée traditionnellement en Afrique, de tels ouvrages font appel à une somme de technologie que maîtrisent les seuls pays industriels. Elaborées dans le Middle West ou le Bassin parisien, de telles techniques vont à l'encontre du savoir faire existant, et sont reçues par les paysans comme agression, d'autant plus qu'ils n'ont pas les moyens de se procurer le matériel indispensable à une agriculture de riches. Si l'irrigation par pompage et l'aménagement des terres cultivables par une unité villageoise et au besoin l'édification par les paysans eux-mêmes de petits ouvrages coûte environ 300000 franc CFA à l'hectare, le coût à l'hectare des

Voilà vingt ans que les pays du Tiers Monde ont brisé le joug colonial. Ils se battent aujourd'hui pour éliminer la famine et pour établir des rapports économiques basés sur l'équité et l'indépendance.

La Banque mondiale, censée aider au développement, ne contribue en fait qu'à enfoncer un peu plus les pays dans la misère et la dépendance. C'est un des aspects de la lutte que vont mener les pays du Tiers Monde à Cancun lors de la rencontre Nord-Sud pour la relance de la coopération et du développement.

Léon CLADEL



Bidonville aux Philippines...



McNamara

Clausen

## DU SANG SUR LES BILLETS VERTS

Tout pays qui sollicite un prêt à la Banque mondiale est tenu d'imposer une politique d'austérité, sans parler des contraintes dans le choix des projets économiques imposées par la banque, contraintes qui peuvent aller jusqu'au choix des fournisseurs de matériel... qui seront de préférence US. Il y a parfois du sang sur les dollars. En janvier 1977, à la demande du Fonds monétaire international, le gouvernement égyptien rétablit la «vérité des prix» et augmente les prix des produits de consommation courante comme le sucre, le gaz et la farine, de 25 à 50%. Conséquence: des émeutes, la répression: 80 morts et 600 blessés.

Pour bénéficier des largesses de la Banque mondiale mieux vaut être ami des Etats Unis et surtout accepter conseils, pillage et main mise des trusts de ce pays. Ainsi le Chili de Salvador Allende s'est vu couper toute l'aide de la Banque mondiale jusqu'au coup d'Etat de Pinochet. Les Philippines, depuis la proclamation de la loi martiale en 1972, sont devenues une «zone d'action concentrée» de la Banque mondiale. Résultat, ce pays est actuellement au bord de la faillite, plus dépendant que jamais des USA, le pouvoir du dictateur Marcos («conseillé» par les hauts fonctionnaires de la B.M.) vacille. On parle aussi du scandale de l'Indonésie, pays que la Banque mondiale a littéralement livré aux mains des trusts US. Un autre gros bénéficiaire des aides de la banque s'appelle la Corée du Sud.

grands aménagements oscillent entre 2 et 3 millions CFA, sans compter le prix des barrages. Autant dire que l'argent investi dans de tels projets retourne quasi intégralement dans les caisses des multinationales. Le barrage de la vallée du fleuve Sénégal a été décidé entre Dakar, Paris et Bonn, sans que l'on ait fait appel à l'initiative et au savoir faire des paysans sénégalais. Au lieu de dimi-

nuer les importations alimentaires, de tels projets ne font qu'aggraver la dépendance des pays pauvres et leur endettement. Bien souvent les bénéficiaires des projets de la BM sont les cultures industrielles d'exportation et les grands propriétaires seuls en mesure d'utiliser les techniques importées, ce au détriment du développement des cultures vivrières des petits paysans.

## L'ENERGIE POUR QUI ?

Quant à l'énergie, elle constitue un handicap certain dans le déficit des pays du tiers-monde non producteurs de pétrole. En 1980 et 81, la Banque mondiale a augmenté de 25% ses prêts énergétiques. Il s'agit plus là aussi de favoriser la vente de technologie occidentale

(américaine de préférence) pour les projets hydrauliques ou bien de mettre en œuvre des recherches de gisements qui n'intéressent pas, dans un premier temps, les multinationales, ce afin de garantir l'approvisionnement des pays riches à plus long terme.

## UN RAPPORT CONFIDENTIEL DE LA B.M.

Un rapport confidentiel recommande l'apport d'investissements privés dans l'Afrique du sud du Sahara. Il met l'accent sur la nécessité de développer les cultures industrielles plutôt que les cultures vivrières. La recherche agricole doit s'appuyer, selon ce rapport, sur des bases internationales et avec des appuis financiers extérieurs!... Dans le même esprit, on peut lire que les politiques ayant pour but de mettre à la portée de tous les services gratuits pour

l'éducation, la santé, l'eau... «dépassent de loin les ressources que les gouvernements sont capables de dégager actuellement et dans les 10 prochaines années». Voilà pour le sort fait aux conditions de vie du peuple par ces messieurs de la Banque mondiale. Un rapport qui prend l'allure de diktats, quand il s'agit de dénoncer le protectionnisme imputé à la Convention de Lomé, d'encourager les hausses de prix, et l'allègement des interventions de l'Etat.

## LE DIKTAT ET L'INGÉRENCE ÉRIGÉS EN POLITIQUE

Reagan a bien insisté, (suivi par JP Cot ministre français de la coopération), pour que la conditionnalité des prêts soit renforcée. Cela signifie très concrètement que tout pays demandeur de prêts ou de subvention est tenu au préalable de réduire son déficit budgétaire. Ce qui signifie coupe sombre dans un budget social déjà faible, les banques doivent réduire les crédits à la consommation afin d'équilibrer une balance commerciale grevée par les importations alimentaires. Autre impératif, celui de la levée des barrières douanières pour favoriser les importations des pays riches en quête de marchés. Ainsi, au moment où

ils pratiquent le protectionnisme le plus strict vis-à-vis du tiers-monde, les pays riches entendent lui imposer l'achat de leurs produits.

De telles pratiques font de la Banque mondiale, un véritable instrument aux mains des trusts US pour la pénétration des pays du tiers-monde. On peut parler de colonisation sans occupation. En pronant une mise en ordre intérieure de l'économie par chaque pays du tiers-monde, les pays riches refusent de reconnaître leurs responsabilités dans une situation qui leur est très profitable.

C'est ce que les pays du tiers-monde vont remettre en cause à Cancun.

(1) Le Fonds monétaire international a été créé en 1944 au terme des accords de Bretton-Woods, de même que la Banque mondiale, de son vrai nom BIRD (Banque internationale pour la reconstruction et le développement). Il s'agit d'une caisse centrale commune où chaque pays adhérent verse un dépôt. Son but principal est de prêter à ses membres la monnaie qui leur fait défaut pour réduire le déséquilibre de leur balance des paiements. Un tel système consacra la suprématie du dollar. Il devint en même temps un instrument aux mains des USA pour étendre et renforcer leur domi-

nation économique. Les décisions sont prises par référence aux quotas déterminés en fonction de la contribution de chaque pays dans cette caisse. Autant dire que les pays industrialisés, bien que minoritaires, font la pluie et le beau temps au sein du FMI. Ce n'est qu'en 1980, que les pays du Tiers Monde ont obtenu que leur quote-part passe de 34 à 45%.

La BIRD: Banque internationale pour la reconstruction et pour le développement, elle accorde des prêts à des taux de 10,6% pour une durée moyenne de 15 ans.



## GUADELOUPE

### Les patriotes interpellent le congrès du PS

Alors que le gouvernement français a envoyé des renforts de gendarmes mobiles en Nouvelle-Calédonie, que des indépendantistes y ont été condamnés à de lourdes peines de prison, la question de l'avenir des colonies françaises se pose de plus en plus. D'un côté les forces du colonialisme qui, en Nouvelle-Calédonie, sont allées jusqu'au crime en faisant assassiner le leader de l'Union calédonienne; de l'autre, parmi les peuples qui subissent la domination coloniale française, se développe l'exigence de pouvoir disposer de son sort, du droit à l'indépendance. Le gouvernement français saura-t-il tirer les leçons de l'histoire? Ses réactions aux événements de Nouvelle-Calédonie en font douter. Le Parti socialiste, dont le Congrès va se tenir du 23 au 25 octobre, sera-t-il plus clairvoyant? Quelle attitude va-t-il adopter au sujet du droit à l'indépendance des colonies françaises? C'est ce que demande le journal indépendantiste guadeloupéen *Ja ka ta* dans un article que nous reproduisons.

Quelle position de principe adoptera le Parti socialiste français à propos des colonies de la France? A la fin du mois d'octobre 81, se tiendra le congrès du PS. Il sera intéressant de noter la position qu'adoptera le congrès à propos des dernières colonies françaises et de la Guadeloupe en particulier.

En tant que parti, le PS n'a pas les contraintes qui s'attachent à l'action du gouvernement. Ni ses actes, ni ses prises de position ne sont limités par des considérations de gestion immédiate ou des impératifs diplomatiques. Ayant proclamé haut et fort depuis le 10 mai, sa solidarité avec divers peuples en lutte contre l'oppression, il lui reste à démontrer que la France gouvernée par le Parti socialiste n'entend pas perpétuer la domination coloniale qu'elle exerce encore sur plus d'un million d'hommes. Prompt à dénoncer l'exploitation et l'agression lorsqu'elles sont commises par les autres, il lui reste à se pencher sur le cas de son propre pays et à proclamer aussi haut et aussi fort que la France est encore une puissance coloniale et que les peuples qu'elle opprime ont droit à l'indépendance et à la souveraineté.

Car c'est bien de colonialisme et d'indépendance qu'il s'agit. Aucune contorsion politique ou subtilité verbale du genre : « Le colonialisme c'est d'abord une attitude de commandement, d'autoritarisme. Cette période est évidemment résolue avec notre arrivée au pouvoir », « Notre premier impératif, et c'est une autre forme d'abolition du colonialisme, c'est la reconnaissance de la dignité de chaque femme et de chaque homme dans le respect des spécificités », (interview de Henri Emmanuelli, 18 juin 81), ne pourra camoufler cette évidence :

l'abolition du colonialisme, c'est la rupture des liens coloniaux, c'est la conquête de l'indépendance. Si le PS cherchait à oublier cela, comme jadis la SFIO, l'aggravation inéluctable de la situation dans les prétendus DOM-TOM viendrait inévitablement le lui rappeler. Les événements de Nouvelle-Calédonie en constituent le signe précurseur.

La question de l'indépendance de la Guadeloupe est

historique, la même exploitation coloniale, l'une par la Grande-Bretagne, l'autre par la France. Grenade a accédé à l'indépendance et est actuellement une nation libre. La Guadeloupe est toujours une nation opprimée. Pendant qu'à Grenade, un responsable du PS apportait il y a quelques mois un soutien résolu à la lutte du peuple de Grenade pour sa souveraineté, Henri Emmanuelli réaffirmait dans le même temps que la Guadeloupe c'est la France. Double langage. Le 28 août 1981 : les gouvernements français et mexicain publiaient une déclaration commune reconnaissant le « Front Farabundo Martí de libération nationale » du Salvador comme une force représentative. Initiative positive vis-à-vis d'un autre pays d'Amérique centrale.

Le 22 septembre 1981, après le discours à l'ONU du ministre des Affaires étrangères de Papouasie-Nouvelle-Guinée, demandant à la France de s'engager dans un processus de décolonisation de la Nouvelle-Calédonie, Claude Cheysson ministre français des Relations extérieures, faisait clairement savoir à son collègue qu'il considérait la situation en Nouvelle-Calédonie comme une affaire intérieure française. Double langage. Progressiste et anti-impérialiste d'un côté, réactionnaire et colonialiste de l'autre. Double langage qui ne manquera pas de discréditer tôt ou tard le PS s'il n'adopte pas une attitude de principe à l'égard des dernières colonies françaises.

Il est évident que cette position doit aller plus loin que l'affirmation selon laquelle ces pays accéderont à l'indépendance lorsque les indépendantistes auront la majorité aux élections. L'argument de la majorité au suffrage universel est un vieux truc des colonialistes pour justifier leur présence.

Que disait Djoud il y a deux ans? Que la France accorderait l'indépendance à la Guadeloupe lorsque 85% des Guadeloupéens voteraient pour l'indépendance? Que disait Emmanuelli il y a deux mois? Que les élections présidentielles étaient un « référendum de la volonté majoritaire des populations des DOM-TOM de rester françaises ».

Nul n'a le droit de décider, à la place des mouvements anticolonialistes de ces pays comment et sous quelles formes ils doivent mener leur lutte pour conquérir leur indépendance. Le devoir de toute organisation française qui se dit anticolonialiste est de reconnaître que les peuples de ces pays sont colonisés, que leur lutte pour l'indépendance est une cause juste et qu'il est de son devoir de les soutenir sans conditions.

Le Parti socialiste français pourra-t-il franchir ce pas? La réponse à cette question sera fournie par son prochain congrès.

## SOLIDARITE INVITÉ DU MOUVEMENT OUVRIER FRANÇAIS

La rencontre de la délégation de Solidarité, conduite par Walesa, avec toutes les composantes du mouvement syndical français, est un événement capital. Car elle aura permis à de nombreux syndicalistes, en particulier à la CGT, de mieux comprendre les objectifs de Solidarité et de lever ainsi certaines de leurs interrogations et méfiances à son égard. C'est pourquoi nous consacrons une grande place aux questions posées par les militants de la CGT et les réponses de Solidarité lors de la réunion de travail organisée par la CGT-Ile-de-France à laquelle participaient Georges Ségué et Henri Krasucki.

Nous ne sommes pas de ceux (il y en a en Occident) qui souhaitent que la Pologne devienne un pays capitaliste de type occidental. Mais quand un militant de la CGT affirme que la Pologne est un pays socialiste, nous demandons quel est ce socialisme où on tire sur les ouvriers en grève comme en 1970? Quel est ce socialisme où la classe ouvrière est exclue de la direction des affaires de l'Etat? Quel est ce socialisme où une nouvelle classe de privi-



Lech Walesa, accueilli par Georges Ségué et Edmond Maire...

### Walesa au meeting CFDT « Nous ne voulons pas la propriété privée »

Voici en résumé les propos tenus par Walesa lors de sa première conférence de presse et en réponse aux questions posées par la salle lors du chaleureux meeting organisé par la CFDT, pour saluer le combat de Solidarité.

A propos des menaces militaires de l'URSS :

« Nous vaincrons certainement, mais nous ne savons pas à quel prix. Nous allons continuer dans notre voie, mais si nous devons payer, alors nous paierons. Mais nous voulons l'éviter. Nous luttons pour la paix et pour la paix. Il ne faut pas ouvrir les frontières avec des armes et des tanks. Si on essaie de parler en notre nom et si quelqu'un nous dit : "Battez-vous", nous nous embrasserons.

« Il y a un an, j'ai dit que je savais très bien quelle était la menace qui nous venait de "nos amis". Mais aujourd'hui, je pense qu'ils peuvent seulement nous embrasser jusqu'à la mort.

« Nous voulons une amitié véritable et le libre choix de nos amis, nous voulons des amis sûrs. »

A propos de l'arme économique à laquelle l'URSS pourrait avoir recours contre la Pologne :

« L'homme est très résistant. Si l'homme veut avancer, il peut se sacrifier. Il ne serait pas facile de vivre sans voiture, mais on peut s'en passer. Nous aimons le confort, mais le saucisson n'est pas tout dans la vie. »

A propos de l'accusation selon laquelle Solidarité mènerait une contre-révolution capitaliste :

« Théoriquement, c'est chez nous une démocratie avec des slogans magnifiques. Nous voulons mettre en pratique ces slogans et leur donner vie. Nous voulons un gouvernement fort et sage, mais servant la cause du monde du travail.

« On nous a enfermés dans des étiquettes. Souvent la pratique a précédé la théorie : regardez la Yougoslavie et d'autres pays socialistes; on les avait accusés de faire la contre-révolution. Pourtant dans ces pays, la faim a disparu et le niveau de vie des travailleurs a augmenté. Alors ce n'était pas une contre-révolution. Tant pis comment on l'a qualifiée au début. Plus tard, l'histoire jugera que ce nous faisons, c'était la révolution, et non la contre-révolution.

« Si on n'empêche pas beaucoup le mot "socialisme", il faut comprendre le contexte dans lequel ce mot est donné. Mais les Polonais ne veulent pas revenir à la propriété privée, ils veulent seulement vivre mieux dans leur pays. »

A propos de la situation en France :

« Je ne connais pas assez votre pays, mais si dans votre pays, les usines appartenaient aux ouvriers, je suis sûr que ce serait beaucoup mieux que la propriété privée. »

A propos de la foi :

« Je crois en Dieu. Mais en 70, j'ai dirigé une action de grève, mal, très mal. En 80, c'était déjà mieux. Car nous nous sommes basés sur les différentes crises passées et sur vos exemples pour en tirer des leçons. Cela dit, je n'imagine pas un homme qui ne croit en rien, il faut avoir un idéal, quel qu'il soit. »

Note : Symbolisant la communauté d'idéal qui unit tous les travailleurs du monde, un représentant du syndicat bolivien, la COB, assistait au meeting. Blessé par les fascistes au pouvoir, il n'a pu prendre la parole.

légés gravitant autour du parti et du gouvernement, s'approprie les fruits du travail de la classe ouvrière? Quel est ce socialisme où la souveraineté du pays reste limitée par le bon vouloir de Moscou?

Solidarité affirme que son objectif est de mettre en pratique les « magnifiques slogans » du socialisme qui, malheureusement jusqu'ici, sont restés lettre morte. Nous leur souhaitons plein succès dans cette entreprise qui, si elle réussit, donnera matière à de riches réflexions sur la question du socialisme. L'une des grandes préoccupations de Solidarité, c'est comment éviter que l'autorité ne se corrompe et se transforme en oppression du peuple. Cette préoccupation est sans doute au cœur de la question du socialisme. En Chine socialiste, Mao avait lancé la Révolution culturelle comme une mesure pour prévenir cette situation. Mais on sait quelles catastrophes la révolution culturelle a engendrées. Aujourd'hui, les Chinois cherchent d'autres voies. Dans d'autres pays socialistes comme l'Albanie, on a instauré le contrôle ou-

vrier dans le même objectif. Mais ce contrôle n'est-il pas plutôt formel? Solidarité trouvera-t-elle une solution efficace pour rendre le peuple polonais réellement maître du pays? Ce serait évidemment une contribution inestimable au socialisme.

Enfin, nous ne pouvons pas résister à l'envie de donner un formidable coup de chapeau à Walesa, lorsque, devant les 3000 personnes réunies au meeting de la CFDT, il a déclaré que ce serait beaucoup mieux si en France, les travailleurs étaient propriétaires des usines! Certains trotskystes peuvent bien discourir sur les « tares » du mouvement ouvrier polonais, (influence de la religion, rôle secondaire de la femme dans les luttes, etc...), il n'empêche que cette réflexion de Walesa, tout croyant qu'il soit, reflète un niveau de conscience politique élevé. Et si l'on en croit de nombreux propos tenus au Congrès de Solidarité, Walesa n'est pas une exception!

Claude LIRIA

### Walesa aux militants de la CGT

## « Nous voulons donner vie aux magnifiques slogans du socialisme »

Vendredi 16 octobre, la délégation de Solidarité a participé à une réunion de travail avec 200 militants de la CGT, élus du personnel ou de Comités d'entreprise, responsables de leur syndicat.

Après le responsable de la CGT-Ile-de-France, Walesa prit la parole en rappelant les anciennes relations unissant les peuples français et polonais : « Nous voulons ouvrir et tourner une page encore plus belle. Pour cela, il faut être deux, nous tendons les mains vers vous, non pour mendier, mais pour déterminer nos relations de façon exemplaire et que cela soit profitable des deux côtés. »

« Il y a quelques divergences entre nous (...) mais les divergences, aussi minimes soient-elles, sont gênantes. C'est pourquoi il nous faut dialoguer, pour parvenir à une collaboration effective. Posez-nous toutes les questions que vous voulez, ne nous ménagez pas. (...) »

« Comment concevez-vous les relations de Solidarité avec les organisations politiques de Pologne et avec l'Épiscopat? »

« Nous ne voulons pas indépendants des partis politiques, bien que chez nous il n'y en ait qu'un seul. Nous voulons aussi être indépendants de l'Église et nous le sommes. Pendant 36 ans, l'Épiscopat nous a aidés à résister dans les moments difficiles. Mais dans notre syndicat, nous ne construisons pas d'église et nous ne pratiquons pas la messe. Dans notre syndicat, il y a des croyants et des non-croyants. Nous ne sommes dépendants de personne et nous ne le serons pas. »

« Pensez-vous adhérer à la FSM? (Fédération syndicale mondiale) »

« Il faut vous rendre compte que nous n'avons qu'un an d'existence. Nous ne sommes que de petits enfants à côté de vous. Nous avons davantage de problèmes que de cheveux sur la tête. (rire général dans la salle en regardant Krasucki). Mais nous allons collaborer avec tous ceux qui souhaitent collaborer avec nous et nous voulons être là où nous aurons quelque chose à dire. Pour le moment, nous ne sommes pas prêts, mais dans l'avenir nous le pensons. »

« Solidarité agit au sein d'une société socialiste. Pensez-vous que cette société doit être maintenue? Sinon, quelle autre société voulez-vous? »

« Dans quelque situation que ce soit, tout homme veut toujours agir mieux et plus. Dans notre situation, nous ne voulons rien

■ Au Présidium de Solidarité, il n'y a que deux ouvriers sur 11 membres. Pensez-vous que la classe ouvrière ait suffisamment sa place? »

« Il y a deux ouvriers et Walesa, le président, est le troisième. Mais il faut comprendre que dans Solidarité, il y a toutes les catégories professionnelles et toutes les branches avec leurs représentants. Cela a des bons et des mauvais aspects, mais pour le moment on n'a pas d'autre alternative. (...) Si on réussit les réformes qu'on veut mettre en œuvre, nous pourrions aller vers une nouvelle répartition. Mais nous avons besoin des cerveaux des ouvriers et des cerveaux des intellectuels. Il faut ajouter que votre question reflète une information pas assez précise. Car au Présidium, en plus des 11 membres, il y a des représentants des régions, et parmi eux il y a beaucoup d'ouvriers. »

« Vous nous avez dit tout-à-l'heure qu'en Pologne il n'y avait plus de problèmes avec le capitalisme. Qu'est-ce que ça veut dire? »

« Nous ne voulons pas un retour au capitalisme. Ce que nous voulons c'est, par l'autogestion, arriver à une bonne gestion dans les entreprises. Jusqu'ici, il y avait un parti ouvrier, un syndicat, les entreprises nous appartenaient, mais comme ça fonctionnait, ce n'est pas une bonne chose. Nous voudrions que l'autogestion soit construite le plus vite possible, étant entendu qu'il n'y a pas le capitalisme, pour gérer mieux l'économie. Mais l'autogestion doit être indépendante du syndicat. Il peut arriver des conflits entre les comités d'autogestion et le syndicat. Actuellement, le patron est mal défini; qui dirige, bien ou mal, c'est difficile à savoir. Mais que la chose soit nette : nous ne voulons pas un retour au capitalisme. »

« Solidarité agit au sein d'une société socialiste. Pensez-vous que cette société doit être maintenue? Sinon, quelle autre société voulez-vous? »

« Dans quelque situation que ce soit, tout homme veut toujours agir mieux et plus. Dans notre situation, nous ne voulons rien

détruire ni bouleverser. Nous voulons régénérer le tout et écarter ce qui est mauvais. Comme nous le savons, les mots d'ordre du socialisme sont très valables, on peut même les exporter. Mais il faut les réaliser dans la vie. Toute autorité se corrompt. C'est pourquoi il faut la contrôler. Il faut une critique et un contrôle. Nous allons introduire ces deux éléments, et alors ce sera bon pour la consommation. »

« Quel est le rôle de la femme polonaise? »

« Dans notre syndicat, il y a une pleine démocratie. Il faut des femmes à chaque échelon. »

« Ce qui nous a amené, nous les femmes, dans Solidarité, c'est notre soif de démocratie, de liberté, de dignité et de vérité qui nous ont manqué. »

« Mais Walesa a dit dans une interview qu'il souhaitait que les hommes aient un salaire suffisant pour que les femmes puissent rester à la maison. Est-ce vrai? »

« C'est vrai que j'ai dit ça, mais le contexte est particulier. En Pologne, les familles sont plus nombreuses qu'ici. Ce sont les femmes qui ont la charge de faire la queue devant les magasins, parfois même la nuit. Elles doivent se débrouiller pour trouver les médicaments pour les enfants. Et en plus, elles travaillent. Il faudrait que les femmes puissent travailler avec plaisir, sans y être obligées. Chez nous, c'est plutôt une obligation. »

« On dit que dans Solidarité, il y a des gens qui veulent déstabiliser le régime? »

« Nous avons déjà dit qu'en aucune façon nous ne voulons un retour au capitalisme, ni détruire le gouvernement. Les accusations dirigées contre nous concernant un travail contre le socialisme ne sont pas une réalité. Quand on nous accuse d'ingérence chez nos voisins, cela aussi est faux. Nous voulons seulement du pain et la liberté. Nous voulons pouvoir choisir nos amis et nous voulons que nos amis (Entendez l'URSS -NDR) puissent pas nous menacer. Mais ils ne peuvent pas nous menacer, ils peuvent seulement venir chez

nous et nous embrasser...

Répondant ensuite à une question sur l'ancien syndicat officiel, Walesa poursuivit : « Nous sommes pour la pluralité des syndicats. Nous voulons bien collaborer avec les syndicats qui existent en Pologne, mais avec une loyauté totale des deux côtés. Quant à nous, nous voulons qu'il y ait un contrôle sur nous, une autodéfense contre nous-mêmes car nous pouvons aussi nous corrompre. »

« La concurrence syndicale nous protège de la routine. »

« Quelle aide recevez-vous des autres pays socialistes; quelle est la situation économique en Pologne et pourquoi en est-on arrivé là? »

« On ne sait pas par qui ni comment a été réalisé quoi que ce soit. L'aide parvient au gouvernement, pas au syndicat. Il n'y a pas de contrôle sur le gouvernement ni sur qui aide ni sur ce que nous avons. »

« Il y a eu cinq tentatives d'amélioration, sans résultat. C'est pourquoi il faut un contrôle sérieux. Si une femme trompe son mari une fois, c'est excusable. Si elle le trompe cinq fois, il n'y a plus d'excuse. »

« C'est au tour de Walesa de poser une question à la salle : « Êtes-vous prêts à nous tendre votre main? Et à nous donner une giflette si nous faisons mal? »

Après deux interventions dans la salle, Georges Ségué intervient : « Lech Walesa vient de nous poser une question : sommes-nous prêts à lui tendre la main? Nous avons eu ce matin une discussion approfondie. Nous sommes convaincus que Solidarité a la volonté effective de faire tout ce qui est en son pouvoir pour avancer vers le renouveau, pour que les erreurs et les tragédies du passé ne se répètent plus. Nous souhaitons que la Pologne avance, toutes forces politiques réunies. Je vous tends la main. »

Sous le mitraillage des photographes, Ségué et Walesa échangèrent alors une chaleureuse poignée de main qui déclencha les applaudissements de la salle.

Puis les questions reprennent.

■ Quels sont vos rapports avec le gouvernement? »

« Nous avons commencé à négocier. Chez vous, dans une autre situation, vous avez fait changer le gouvernement. Mais nous ne voulons pas changer notre gouvernement. Nous voulons seulement des changements de personnes. »

« Vous avez de l'expérience, vous savez lutter, vous vaincrez. »

« La Pologne va avoir besoin de prêts capitalistes. Comment faire l'autogestion dans ces conditions? »

« Je pense que nous devons rembourser les emprunts. (...) A une époque, on avait assez de nourriture. Il faut que ce temps revienne. On peut même exporter. On a beaucoup de richesses naturelles, du charbon, du cuivre, du soufre. Avec une autogestion véritable et une bonne direction de nos affaires, on pourra se borner à une aide peu importante. »

Georges Ségué reprend alors la parole pour conclure la discussion :

« Il y a eu beaucoup de questions posées. Cela prouve l'intérêt de nos militants pour la situation en Pologne et l'originalité de Solidarité. »

« Nous avons essayé de vous faire connaître la CGT, syndicat de masse et de classe. Il y a pas mal de communauté de points de vue entre nous, même si sur certains points il subsiste des points de divergence pour longtemps encore. Mais ce n'est pas un obstacle à la coopération. Nous avons invité Solidarité à notre 4ème Congrès. Nous avons réaffirmé notre souhait de voir réussir cette expérience de renouveau en Pologne dans des conditions pacifiques, dans la concertation de tous ceux dont dépend le sort de la Pologne. Nous le souhaitons par tradition de solidarité ouvrière internationaliste, par souci de la stabilité politique, économique et sociale de la Pologne, condition importante pour la détente en Europe, la paix et la sécurité sur notre continent. Et si cette expérience réussit, elle aura valeur d'enseignement universel dont tous, y compris nous dans l'expérience du socialisme à la française, pourrions tirer profit. (...) »



# Désarmement simultané et contrôlé des deux blocs, USA et URSS !

La décision de Reagan d'engager la production en série de la bombe à neutrons ainsi que le déploiement en 1983 des fusées Pershing et des missiles Cruise, relancent la course aux armements dans laquelle l'URSS a acquis l'avantage. Ces décisions visent à tenter de compenser la supériorité que l'URSS a acquise en Europe en déployant les missiles nucléaires SS20 et en accroissant le nombre de ses blindés. Cette rivalité, cette course aux armements, sont contrai-

res aux intérêts des peuples européens. S'y opposer, c'est agir de façon indissociable contre les SS20 soviétiques déjà en place et contre le projet d'installation des Pershing, contre les blindés soviétiques et contre la bombe à neutrons américaine. S'opposer aux uns et aux autres est la condition d'une réelle lutte contre le danger de guerre. Il ne peut y avoir de véritable désarmement que simultanément et contrôlé.

## Qu'est-ce que la bombe à neutrons ?

C'est une arme nucléaire qui a été créée en 1963 aux USA, de son vrai nom bombe «à radiations renforcées». Comme toute arme nucléaire, elle est produite par la fusion thermonucléaire, mais 80% de son énergie est émise sous forme de radiations immédiates, appelées neutrons, 20% sous forme de souffle et de chaleur.

A Hiroshima en 1945, la bombe a produit essentiellement un effet destructeur par le souffle (aspiration de l'air qui s'élève dans le ciel sous forme de champignon) qui détruit les immeubles et sous forme de chaleur (la fusion se fait à très haute température) qui carbonise les personnes et les bâtiments. La radiation neutronique tue instantanément les personnes au point d'impact et cause à des distances variables des lésions des cellules provoquant la mort en quelques jours ou des cancers en plusieurs mois ou années.

La bombe à neutrons libère 10 fois plus de radiations qu'une bombe nucléaire «classique». Les effets de souffle et de chaleur existent mais sont 10 fois inférieurs. Par contre le flux de radiation neutronique traverse le métal, le béton (mais serait arrêté par un mètre de terre) et détruit les molécules des tissus vivants (hommes et animaux). C'est ce qui fait dire qu'elle épargne les bâtiments et détruit uniquement les hommes.

On l'appelle aussi «bombe propre» parce que la zone contaminée n'est que de 200 mètres, alors qu'elle est de 1 000 mètres avec une bombe classique.

Les radiations neutroniques sont calculées en Rad. Une exposition de 5 minutes à 650 Rad tue en 15 jours. Une exposition de 5 minutes à 3 000 Rad tue en 6 jours. Une exposition de 5 minutes à 8 000 Rad : paralysie instantanée et mort en 3 jours. Une exposition de 5 minutes à 16 000 Rad : mort immédiate.

La bombe à neutrons envoie des radiations de 8 000 Rad sur 850 mètres de rayon.

L'arme neutronique ne peut avoir ces effets que parce qu'elle est «miniature». Elle peut être tirée d'un

canon de 155 mm ou de 203 mm, facilement portés sur des chars. Au delà de deux kilotonnes, elle devient une arme nucléaire classique. Sa portée en km est donc limitée (jusqu'à 9 km) et son rayon d'action aussi (800 à 1 000 m). Cela en fait donc une arme de champ de bataille, efficace en grande quantité contre une armée de chars par exemple qu'elle paralyserait sur place en quelques secondes. Elle aurait, en fait, le même effet que les armes nucléaires tactiques, mais elle entraînerait moins de dommages «collatéraux» (à savoir beaucoup moins de destructions de tanks, de bâtiments et de pollution atmosphérique et au sol; comme le champignon serait beaucoup moins important, les retombées radio-actives seraient moins nombreuses et iraient moins loin; la zone radio-active serait moins importante et accessible plus rapidement, en quelques jours au lieu de quelques semaines, sans dommage). Elle constitue donc une arme efficace pour mener une guerre.

Qu'est-ce que l'arme à neutrons apporte comme changement au niveau militaire ?

Pour être efficace, il faut qu'elle soit employée massivement et à peu de distance des forces adverses. La décision de tir devrait donc être prise par les chefs de bataillons et ne plus relever du «bouton rouge» des présidents des USA. Une telle éventualité n'est pour l'instant pas envisagée par les USA.

Mais si c'était le cas, la bombe neutronique rend possible la guerre nucléaire qui deviendrait «banale». Les spécialistes estiment que malgré les faibles capacités de cette arme, c'est une arme nucléaire qui n'em-

pêcherait pas la riposte de l'adversaire par des armes «lourdes» de destruction massive. L'arme neutronique «abaîsserait le seuil de nucléarisation d'une guerre» selon le langage des spécialistes. C'est ce que disent d'ailleurs les Soviétiques. En 1979, Rotchine déclarait que «la bombe à neutrons risquerait de déclencher une guerre nucléaire mondiale».

L'arme neutronique est une arme de champ de bataille, facilement employable contre une invasion ou une guerre de conquête. Pour les gouvernements européens, membres de l'OTAN, la décision américaine revient à dire que les USA acceptent d'en discuter avec les Russes sur le territoire européen, alors que jusqu'à présent, la doctrine stratégique de l'OTAN était basée sur le non-emploi d'armes nucléaires, c'est-à-dire dissuader l'URSS d'attaquer l'Europe en la menaçant de représailles sur son territoire si elle tentait de le faire. Les gouvernements européens craignent que les USA ne remplissent pas leur engagement, dans le cadre de l'OTAN, et limitent l'emploi de leur grosse artillerie nucléaire à la défense du seul territoire américain, ce qui permettrait aux Soviétiques, en toute impunité d'entreprendre une guerre classique en Europe. Les gouvernements de l'OTAN en Europe ont refusé, d'une part d'avoir accès à la clef qui commande les Pershing et d'autre part d'entreposer des armes neutroniques sur leurs sols. Pour eux, il s'agit d'un accroissement de l'arsenal nucléaire en Europe qui ne peut qu'augmenter la tension et les risques de conflit. Reagan a donc décidé de stocker cette arme aux USA, ce qui lui enlève son caractère «utile» mais en fait une arme de chantage

vis-à-vis de l'URSS.

L'URSS a protesté très violemment contre la décision américaine.

En juillet 80, *La Pravda* proposait aux Européens de renoncer à fabriquer la bombe à neutrons qualifiée «d'arme de conception nouvelle qui risquerait de rompre l'équilibre qui s'est établi en Europe» et accuse les Européens de vouloir «entamer une nouvelle étape dans la course aux armements au lieu de pencher vers le désarmement». En décembre 78, Gromyko déclarait que «si les impérialo-capitalistes l'y forcent, l'URSS se doterait de l'arme à neutrons. En 79, il précise que «si les Américains l'ont, l'URSS l'aura aussi». Depuis cette date, il est donc sûr que l'URSS a entrepris la fabrication de cette arme, mais qu'elle a un certain retard sur les USA.

Pourquoi l'URSS proteste-t-elle aussi fortement? Est-ce au nom de sentiments humanitaires? Dans ce cas là pourquoi ne montre-t-elle pas l'exemple en arrêtant l'installation des SS20 (qui devraient être 450 en 1983) pour ne prendre que cet exemple? Est-ce dans le souci de maintenir l'équilibre stratégique avec les USA? Or, l'arme neutronique n'est pas une arme stratégique, elle ne menace pas le territoire de l'URSS, c'est une arme tactique. Dans tous les accords stratégiques passés entre les USA et l'URSS, l'arme tactique a été délibérément écartée des négociations. Les deux superpuissances en ont des quantités importantes, dont on ignore le chiffre. Pourquoi donc l'URSS refuse-t-elle de considérer l'arme neutronique comme une arme tactique et la décrit comme «une arme de conception nouvelle»? On peut avancer l'hypothèse que si dans une guerre en Europe, n'étaient employées que des armes nucléaires, l'URSS ne serait en aucune façon gênée par une arme neutronique ni par une quelconque arme tactique. Par contre, si le but n'est pas la destruction totale de l'Europe, mais bien la conquête de son potentiel économique et industriel, l'arme neutronique constituerait une entrave sérieuse à une guerre classique.

Estelle DELMAS

### L'ARME NUCLÉAIRE EST-ELLE UNE ARME DIFFÉRENTE DES AUTRES ?

Ce qui bouleverse l'opinion publique internationale, ce sont les capacités incroyables de l'arme nucléaire, qui a fait passer subitement l'art de la guerre «de l'arc et des fleches au fusil à répétition».

● L'arme nucléaire a une grande capacité de destruction condensée en un faible volume.

Une arme nucléaire de un mégatonne (1) explosant au sol dans une ville de un million d'habitants en tue 300 000 en quelques secondes soit l'équivalent des civils tués lors des bombardements aériens en Allemagne lors de la dernière guerre. La bombe d'Hiroshima de 14 kilotonnes équivalait à la puissance de 15 000 canons tirant tous ensemble. Cette capacité de destruction est due à l'intense énergie libérée. La fission d'un gramme d'uranium libère autant d'énergie que la combustion de deux tonnes et demi de charbon.

● Aucune zone du monde n'est à l'abri de l'arme nucléaire.

En effet, les obstacles géographiques (mers, montagnes, etc) et météorologiques (tempête, etc) sont annulés grâce à l'utilisation de fusées (missiles) télé-guidées comme éléments porteurs. Les missiles intercontinentaux américains et russes ont une portée de 10 000 km. Sur ces missiles on peut remplacer la tête nucléaire par une tête classique. La vitesse de propulsion de ces fusées, 30 minutes pour parcourir 10 000 kilomètres, fait que la protection des populations doit être une mesure impérative au niveau national.

● L'arme nucléaire possède des effets destructeurs prolongés.

Par des radiations et une pollution atmosphérique, des sols et des eaux, qui se prolonge durant plusieurs semaines et se répand sur les zones non touchées, ceci oblige à une protection des populations beaucoup plus importante que les simples abris anti-aériens de la deuxième guerre mondiale. 4 bombes de 20 mégatonnes sur la France entraîneraient la destruction totale du pays pour 30 ans. Il a fallu 10 ans pour se remettre des destructions de la deuxième guerre mondiale.

● Pourtant ce ne sont pas tellement les «performances» de l'arme nucléaire qui la rendent très différente des armes classiques, mais plutôt l'utilisation qui en est faite.

Arme de destruction massive des populations, elle ne sert à rien comme arme de conquête. Mais en menaçant de l'employer contre les populations, elle devient l'instrument du chantage à la terreur. C'est l'arme du truand qui prend une population en otage pour faire accepter ses exigences. On peut dire que l'humanité toute entière est actuellement l'otage des deux superpuissances. Et si deux truands exercent leur chantage sur le monde entier, ils ne peuvent se tenir mutuellement en respect qu'en ayant un arsenal considérable. Toute amélioration d'une arme, toute introduction d'une arme nouvelle dans la panoplie de l'un, introduit un déséquilibre que l'autre s'empresse de combler; tel est le moteur de la course aux armements, inséparable de la possession d'armes nucléaires et de destruction massive.

● L'usage des armes nucléaires dites «tactiques».

La fabrication d'armes nucléaires tactiques (d'une portée de 9 à 300 km), précises, c'est-à-dire capables d'atteindre exactement l'objectif visé (gare, usine, terrain d'aviation) rend possible l'utilisation de ces armes pour détruire, avant conquête, une armée, des moyens militaires ou pour intimider une population en détruisant une petite ville, un quartier. Ces armes ont été exclues de tout accord par les Russes et les Américains, ce qui montre bien qu'ils les considèrent comme des armes classiques. La bombe à neutrons entre dans cette catégorie. L'hypocrisie soviétique est donc manifeste en décrivant cette bombe comme «immorale». Est-ce plus moral de mourir carbonisé par une bombe nucléaire classique à Hiroshima, écrasé sous les murs de sa maison, par un obus au TNT, que de mourir sous un flux neutronique.

(1) Un kilotonne : 1 000 tonnes de TNT (Explosif classique).  
Un mégatonne : 1 million de tonnes de TNT.

Tableau comparatif des effets d'une arme neutronique et d'une arme nucléaire ordinaire :

	NEUTRONIQUE de un kilotonne	CLASSIQUE de 10 kilotonnes
Souffle	rayon de 50 m	rayon de 600 m
Chaleur	rayon de 200 m	rayon de 1 000 m
Pollution radio-active	rayon de 200 m	rayon de 1 000 m
Radiations neutroniques	rayon de 850 m	rayon de 200 m

## l'humanité rouge

Fondateur : Jacques JURQUET.

Directeur politique : Pierre BURNAND.

Rédaction : Gilles Carpentier, Léon Cladel, Claude Dhalluin, Hervé Dastar, Estelle Delmas, Michel Lopez, Catherine Lemaire, Claude Liria, Claire Masson, Nathalie Villotiers.

Secrétaire de rédaction : Pierre Marceau.

Administration : Max Durand.

Directeur de publication : Jean-Luc Einaudi.

Commission paritaire : N° 57952 - dépôt légal : 4ème trimestre 1981.





## Ecrivain chinois de réputation mondiale LU XUN aurait cent ans

Il y a un siècle naissait, le 25 septembre 1881, Zhou Shuren qui, sous le pseudonyme de Lu Xun, devait devenir le plus grand écrivain de la Chine moderne.

Sa biographie littéraire s'identifie avec le développement de son idéologie et de ses idées politiques. Elle est jalonnée de dates correspondant à des événements de portée historique considérable. La vie et l'œuvre de Lu Xun sont indissociables de l'histoire de son peuple au cours de la première moitié du XXe siècle, c'est-à-dire de l'histoire de la Révolution chinoise de démocratie nouvelle.

Jacques JURQUET

Après un séjour au Japon où il étudia la médecine et commença à écrire, Lu Xun revint en Chine. Partisan du Docteur Sun Yat-sen, alors chef de file des révolutionnaires, il devint enseignant en différentes disciplines scientifiques. Après la révolution de 1911, il se consacra de plus en plus à la littérature, tout en assumant des fonctions universitaires éminentes à l'Université de Beijing et à l'École normale supérieure pour jeunes filles.

Son récit le «*Journal d'un fou*», publié en mai 1918, stigmatisa la société féodale, ses mœurs et traditions et contribua à la préparation sur le plan littéraire et idéologique du grand mouvement anti-impérialiste et antiféodal du 4 mai 1919. La nouvelle culture était née et Lu Xun participait activement à la rédaction de la principale revue qui en manifestait la vigueur révolutionnaire, *Nouvelle Jeunesse*.

En décembre 1921, Lu Xun publia «*La véritable histoire d'Ah Q*», considérée depuis lors comme un chef d'œuvre de la littérature moderne en Chine et traduite dans de nombreuses langues. Elle fit l'objet d'une adaptation théâtrale en français et jouée à la cartoucherie de Vincennes, à Paris, il y a quelques années, par la troupe du Théâtre de l'Aquarium.

De 1919 à 1927, Lu Xun prit conscience de la nécessité d'avancer plus loin que le simple démocratie libéral. Il se mit à étudier le marxisme-léninisme. Il soutint les mouvements patriotiques estudiantins et dût se soustraire à la répression. La contre-révolution sanglante de 1927, loin de l'abattre, provoqua au contraire son rapprochement définitif avec le matérialisme dialectique. Désormais, et jusqu'à

sa mort survenue à Shanghai le 19 octobre 1936, il consacra toutes ses forces à dénoncer les intellectuels réactionnaires et à soutenir la jeunesse et les organisations littéraires progressistes. Il plaça délibérément toute son activité sous la direction idéologique et politique de fait du Parti communiste chinois, sachant éviter les pièges des opportunistes de gauche comme de droite, et déjouant les intentions nourries à son égard par une poignée de trotskystes. Il ne donna pas son adhésion organisationnelle au Parti communiste, mais, contrairement à certains qui en étaient membres, il sut rester en toutes circonstances sur des positions justes, patriotiques, anti-impérialistes, antiféodales et internationalistes. Lu Xun fut un authentique communiste sans carte. Ainsi fut-il un véritable combattant révolutionnaire du prolétariat et du peuple chinois, sur le front idéologique et culturel, dans les secteurs combien importants de la littérature et de l'art.

La qualité la plus constante que l'on trouve dans l'œuvre de Lu Xun réside dans ses liens profonds avec le peuple, avec les positions de classe des travailleurs. Pour lui «*toute littérature est une littérature de classe*». Il ne se place pas au-dessus des classes, mais à l'intérieur de celle des exploités et des opprimés. Il écrit : «*Un roi du charbon, d'où pourrait-il avoir une idée des tourments qu'éprouve dans sa chair à Pékin, la vieille qui glane des escarilles*». Deux de ses vers les plus célèbres ont provoqué l'admiration de Mao Zedong :

«*Le sourcil hautain, je défie froidement les milliers qui pointent le doigt sur moi,*

«*La tête baissée, je me fais volontiers le buffle de l'enfant.*»

En honorant sa mémoire, le dirigeant de la Révolution chinoise devait déclarer qu'il fallait «*prendre exemple sur Lu Xun, se faire le "buffle" du prolétariat et des masses populaires, et accepter d'en porter ce faix jusqu'au dernier soupir.*» (Cf article de Kouo-Mo-jo intitulé : «*L'esprit de révolte de Lu Xun*»).

Les «*Oeuvres complètes de Lu Xun*» en chinois ne comptent pas moins de 16 tomes. Outre ses propres écrits, nouvelles, poésies, critiques, conférences, etc..., elles comportent aussi un énorme travail de traduction et présentation de littérature étrangère. Au début du siècle, l'écrivain chinois traduisit dans sa langue nationale deux romans de science-fiction de Jules Verne, «*De la terre à la lune*» et «*Voyage au centre de la terre*». Plus tard, dans les années 30, il fit connaître aux lecteurs chinois,

«*Les âmes mortes*» de Gogol, puis l'excellent roman de l'écrivain soviétique Alexandre Fadeev, «*La débâcle*», auquel se réfère Mao Zedong dans ses interventions aux «*Causeries sur la littérature et l'art à Yenan*» (1). En définitive, Lu Xun traduisit environ 200 ouvrages écrits par une centaine d'écrivains de 14 pays différents.

Par cet énorme travail, il voulait avant tout, suivant ses propres indications, «*voler le feu à d'autres pays pour éclairer la nuit noire de la Chine*» et «*faire passer en contrebande les munitions aux esclaves en révolte*».

Lié d'amitié avec les écrivains du monde entier, comme le Russe Maxime Gorki, l'Anglais Bernard Shaw et le Français Paul Vaillant-Couturier, il connut aussi le journaliste américain Edgar Snow et l'auteur du fameux livre sur «*La longue marche*» Agnès Smedley. Directeur de la revue française

*Europe*, Romain Rolland présenta la première traduction française de «*La véritable histoire d'Ah Q*» vers l'année 1923, qui fut encore publiée postérieurement dans une collection d'œuvres chinoises, aujourd'hui très peu connue, due à l'éditeur Rieder.

Au cours des dernières années, Michelle Loi a énormément contribué à la diffusion en France des écrits de Lu Xun. Son doctorat d'Etat portait sur un sujet relatif au Mouvement du 4 mai 1919 en Chine et comportait d'importants passages concernant Lu Xun (2).

Outre Romain Rolland, qui organisa à Paris en 1938, une exposition des œuvres de jeunes graveurs chinois qu'avait soutenus avant sa mort Lu Xun, un grand nombre d'autres personnalités marquantes de la littérature mondiale louèrent l'œuvre de l'écrivain chinois, consacrant ainsi son retentissement universel. Alexandre Fadeev porta ce jugement qui conserve sa valeur entière, à l'époque du centenaire de sa naissance : «*Lu Xun comme écrivain est si vaste et profond qu'on pourrait écrire à son sujet des livres entiers... Lu Xun fait partie de ces écrivains qui servent de phares à l'humanité... Lu Xun n'est pas seulement l'orgueil de la littérature chinoise, mais un représentant célèbre de la littérature mondiale.*».

(1) Ce roman de Fadeev publié en URSS en 1927 est connu en France sous le titre «*La défaite*». (Les Editeurs Français réunis - 1950).

(2) «*Lou Sin, un combattant comme ça*», poèmes et essais - Editions du Centenaire - à été présenté par Michelle Loi en 1974.

### OUVRAGES DE LU XUN ACTUELLEMENT DISPONIBLES EN VENTE A LA LIBRAIRIE DES «HERBES SAUVAGES» 70, rue de Belleville - Paris XXe

«*Nouvelles Choiesies*» - Editions en langues étrangères - Pékin 1974

prix : 10,00 francs

«*La véritable histoire Ah Q*» - Editions de Pékin - prix : 5,00 francs

«*Contes anciens sur un mode nouveau*» - Editions en langues étrangères de Pékin - Tome I - 1981.

prix : 20,00 francs

«*La tombe*» - recueil de nouvelles - présenté par Michelle Loi - l'Acropole éditeur.

Il s'agit du premier volume des Oeuvres complètes en français préparées sous la direction de Michelle Loi avec la collaboration de l'UNESCO.

Centre de Recherches de l'Université de Paris VIII - Vincennes à Saint-Denis - «*Quelques pages pour le centenaire de Lu Xun*». Groupe d'études de Lu Xun sous la direction de Michelle Loi.

prix : 30,00 francs

A l'occasion de cette publicité, nous rappelons que la librairie «*Les Herbes sauvages*» porte pour raison sociale le titre d'un recueil de poèmes de Lu Xun.



GREVE DE LA FAIM :  
LE BILAN

La grève de la faim avait comme objectif précis de suspendre les expulsions des jeunes immigrés nés en France ou y ayant passé l'essentiel de leur vie. Sur ce point, il y a eu victoire bien qu'elle ne soit pas assurée complètement aujourd'hui même. Il y avait aussi un autre objectif, « qui était finalement plus important », de travailler à une transformation plus en profondeur des réalités, d'aider à la mobilisation des jeunes immigrés. « Sur ce point, on a un peu buté. Beaucoup d'immigrés se sont mobilisés, ont pris des responsabilités dans l'action, c'est positif, mais dans la manière dont le mouvement de solidarité s'est organisé, particulièrement à Lyon, on a eu du mal à faire place aux jeunes immigrés. Les militants français n'ont pas toujours su éviter un certain paternalisme, un certain manque de confiance dans la capacité des jeunes à s'organiser et à lutter. C'est vrai que des jeunes immigrés ont été déçus, ont eu l'impression qu'on les avait un peu utilisés. »

C. Delorme voit deux facteurs importants dans cet état de fait. « D'abord la particularité du comité de soutien composé essentiellement par la classe moyenne, des militants d'organisations des droits de l'homme, des tiers-mondistes, etc... des gens pas très politisés qui ne pouvaient pas saisir la dimension de lutte des classes dans la solidarité Français-immigrés. » L'autre facteur, c'est une contradiction permanente qui a joué tout au long de la lutte, une contradiction entre deux stratégies : d'une part « tout miser sur la dynamique de la lutte des jeunes immigrés », et C. Delorme ne cache pas sa préférence pour cette voie, d'autre part « tout miser sur le poids des hiérarchies ecclésiastiques » pour arracher la victoire. Mais il fallait faire vite et une grève de la faim illimitée exige d'être très rapide au niveau de l'efficacité.

Globalement, malgré ces insuffisances, cette grève de la faim a été positive par la grande mobilisation qu'elle a entraînée dans le pays et par l'impact, même relatif, qu'elle a eu sur les jeunes de la région lyonnaise.

BANLIEUE LYONNAISE :  
UNE SITUATION COMPLEXE

La situation des immigrés est assez difficile dans notre pays, mais la campagne nationale qui a été lancée contre les jeunes maghrébins avec comme cible précise la banlieue lyonnaise, complexifie encore plus la situation. De nombreux éléments entrent en jeu et il n'est pas aisé d'y voir clair du premier coup d'œil.

« La police a une grande responsabilité dans la situation actuelle. » Il faut dire qu'à Lyon particulièrement, elle a une longue tradition dans la chasse aux immigrés. Elle n'est certainement pas étrangère au lancement de la campagne raciste, et l'offensive actuelle de différents syndicats de police pour une répression encore plus féroce des jeunes immigrés en est une confirmation visible.

Différentes forces de droite s'agitent pour mettre de l'huile sur le feu, d'aucun parlent du SAC, mais la tentative de création d'une milice d'autodéfense par un élément d'extrême-droite est un fait bien concret et significatif.

# Banlieue Lyonnaise

## « Il y a une sacrée pente à remonter »

Les difficultés de vie et de travail qui servent de base objective à la révolte des jeunes, au mécontentement de tous les habitants des ZUP, à la dégradation des relations entre les travailleurs eux-mêmes, tout cela est de la responsabilité directe du régime du grand patronat représenté par Giscard. Qui a évacué les populations ouvrières dans d'immenses ZUP? Qui a distribué les subventions au compte-goutte? Qui a provoqué le chômage massif? Ce sont eux les responsables.

Ceci, cependant, ne doit pas nous empêcher de réfléchir sur l'attitude des municipalités. « Il faut reconnaître qu'à Vaulx, Villeurbanne ou Vénissieux, il y a un long passé de guerre entre les jeunes et les autorités », ce qui n'est pas le cas partout (C. Delorme cite l'exemple de Saint-Fons, la commune où il habite). Bien sûr, la tâche n'est pas facile et il ne s'agit pas de prêter de mauvaises intentions aux élus municipaux, mais les solutions qui ont été apportées « passaient souvent au-dessus de la tête des jeunes », sans leur concours direct. A partir de là, d'ailleurs, se pose la question essentielle, quelle voie prendre pour résoudre les différentes contradictions qui rendent la situation si difficile? D'une part les contradictions qui opposent les milieux populaires entre eux, puisque c'est la réalité, et celles qui opposent la classe ouvrière qui habite les ZUP aux vrais responsables de la situation.

Christian Delorme, prêtre à Saint-Fons, dans la banlieue lyonnaise, avait été au printemps dernier à l'initiative d'une grève de la faim qui avait soulevé un large courant de soutien. Il s'agissait de défendre les intérêts de la jeunesse immigrée dans notre pays. Aujourd'hui, il est toujours sur la brèche, il continue son action sous d'autres formes. Notre correspondant à Lyon l'a rencontré. Christian Delorme lui a parlé de la grève de la faim qui a été un temps fort avec ses succès et ses faiblesses et surtout de la nécessité de relancer la dynamique car la situation est aujourd'hui encore plus tendue suite à la vaste campagne nationale qui a été lancée contre « l'Est lyonnais ».

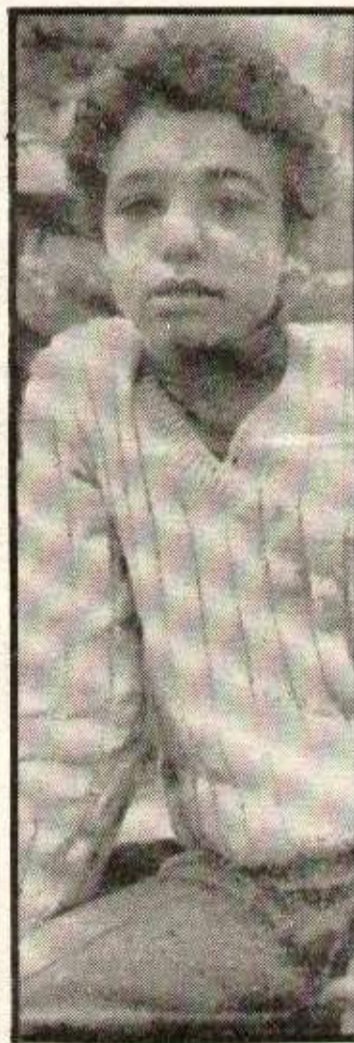
ENTRETIEN  
AVEC  
CHRISTIAN  
DELORME



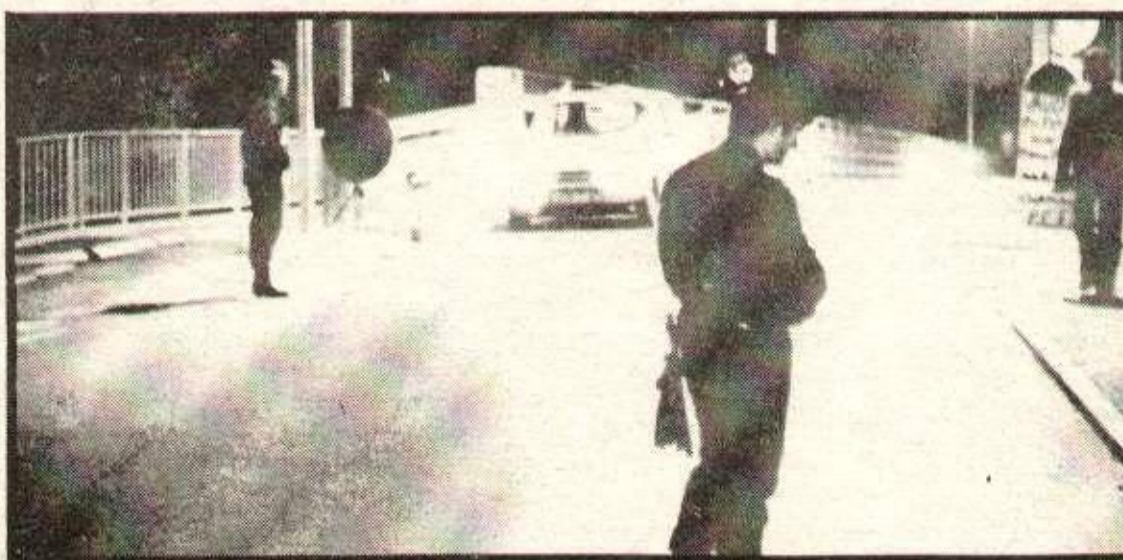
LES DEUX VOIES

Français et immigrés, tous sont affrontés aux mêmes problèmes. S'ils n'en débattent pas ensemble, s'ils ne se mobilisent pas ensemble pour les résoudre, il n'y aura pas de solutions véritables; hors de cette voie, ce sera toujours l'impasse. « Ce n'est pas vrai que les Français et les immigrés se bouffent le nez, il y a des tas de lieux et de moments où ils vivent très bien ensemble. C'est ensemble qu'ils doivent prendre en charge leurs affaires et tout raisonnement inverse n'aboutit qu'au racisme et à l'aggravation des problèmes. »

Toutes les autres issues, qui se ramènent à résoudre les problèmes en dehors des immigrés eux-mêmes, ne feront que développer le racisme, et « c'est un peu ce qui se passe aujourd'hui dans la banlieue lyonnaise ». Mais C. Delorme ne désespère pas et ne désarme pas, il est possible de remonter le courant. « L'opinion des gens est fluctuante suivant ce qui se passe, cela dépend beaucoup de la ma-



Ci-dessus : « On peut faire des choses formidables avec eux »  
Ci-dessous : « La police a une grande responsabilité dans la situation actuelle. »



nière dont les problèmes sont posés. S'ils sont posés en termes clairs, il est possible de mobiliser beaucoup de monde contre le racisme. » Mais la campagne menée par l'intermédiaire de la presse sur l'Est lyonnais a brouillé les cartes. « Ce sont souvent les mêmes qui, il y a quelques mois, se sont sentis proches des difficultés des jeunes immigrés (pendant la grève de la faim) et qui, aujourd'hui, sont rebutés. » Etant donné la façon dont les problèmes sont posés actuellement, « il y a une sacrée pente à remonter, il faut que les gens réalisent qu'ils se sont laissés intoxiquer ».

LA CONFIANCE  
DANS LES JEUNES

Poser clairement les problèmes, c'est d'abord écarter les « rodéos » et les voitures qui flambent, patûre préférée de la grande presse, c'est ensuite demander que vaut cette jeunesse, de quoi est-elle capable, et bien des journaux évitent la question. Christian Delorme est catégorique autant qu'enthousiaste. « On peut faire des choses formidables avec eux, ce n'est pas vrai qu'ils cherchent à tout casser, fondamentalement, qu'ils veulent détruire la société ou des choses de ce genre. » Il y a de la casse, c'est sûr, par dépit, par rancœur, « mais si on s'appuie sur eux, si on sait mobiliser leur énergie, la situation changera ». Ils en sont capables, C. Delorme évoque une réunion rassemblant le député du secteur de Vénissieux et une cinquantaine de jeunes des Minguettes, il a été impressionné par l'attitude des gars cherchant à s'exprimer sincèrement, à exposer franchement leurs difficultés, montrant une grande discipline dans le déroulement de la discussion.

Les projets de C. Delorme sont donc d'agir :

- 1 — dans le sens de renforcer la solidarité entre Français et immigrés,
- 2 — de s'appuyer sur les jeunes eux-mêmes dans ses initiatives.

Dans l'immédiat, il va lancer un appel à la solidarité pour sensibiliser à nouveau ceux qui avaient soutenu la grève de la faim. Il y a aussi un projet d'ouverture d'une maison des jeunes immigrés à Lyon.

LA SITUATION NOUVELLE  
ET LES IMMIGRÉS

Le changement de la situation politique dans notre pays provoque un certain attentisme, le délai est encore court pour juger sur du concret. Mais en ce qui concerne les travailleurs immigrés, il y a lieu d'être inquiet, toutes les mesures prises sont loin de satisfaire les espérances. C. Delorme pense qu'un élan généreux et sincère anime le PS dans sa politique, répondant aux aspirations de la classe moyenne qu'il représente, mais il se rend compte aussi que les bonnes intentions peuvent se briser au contact de la réalité du pouvoir. La réalité, c'est qu'il existe de fortes pressions anti-immigrés et le gouvernement y cède. La situation n'est pas bloquée, comme avant, mais la politique actuelle vis-à-vis des travailleurs immigrés conduit les socialistes dans une impasse, ils vont être certainement confrontés à des luttes. Il faut rester vigilant, quelles que soient les bonnes intentions du gouvernement. Si c'est nécessaire, il faudra redescendre dans la rue avec nos banderoles.